



جامعة بجاية  
Tasdawit n Bgayet  
Université de Béjaïa

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES GESTION.

Département des sciences commerciales

## **MEMOIRE DE FIN DE CYCLE**

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales*

*Option : Financement et commerce international*

*Thème*

*« Le commerce Extérieur et le développement durable en  
Algérie : cas d'entreprise Cevital »*

Réalisé par :

BORDJIHANE DJEDJIGA.  
HADDAD HANIFA.

Encadré par :

Mme. BALAIDI. T.

2019/2020

## **Remerciements**

*Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage, la santé et nous accordé son soutien durant les périodes les plus difficiles.*

*Nous tenons tout particulièrement à remercier notre promotrice Mm BELAIDI TINHINEN pour ses lectures, relectures et corrections, ainsi que pour ses remarques, ses conseils avisés, ses commentaires et ses suggestions.*

*Nous remercions également l'entreprise Cevital pour son aide précieuse, à propos de notre questionnaire.*

*Nous remercions aussi tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin en nous aidant à réaliser notre travail.*

## **Dédicaces**

*Je dédie ce modeste travail à:*

*Mon père pour son soutien au long de toute ma vie qui était pour moi un père un frère et un amie et à ma chère mère pour ses efforts de patience et de sagesse avec moi tout long de ma vie*

*Mon seul mure de soutien de mes parents mon adorable et cher frère SAID.*

*A mon cher fiancé NABIL, pour ses encouragements tout au long de ce travail ainsi que toute sa famille.*

*A toute ma famille sans exception, particulièrement mes chères TITA, Kenza et DIDINE. Pour leur aide précieuse*

*A mes chères amies SALWA, DJAMILA et binôme HANIFA et toute leurs familles.*

*Mon oncle HAFID qui m'a aidée dans la dernière minute pour l'accomplissement de ce travail.*

*Tous mes amis (es) sans exception.*

*Tous ceux qui me connaissent et qui ont contribué du pré où du loin à la réalisation de ce modeste travail.*

**B. DJEDJIGA.**

## **Dédicaces**

*Je dédie ce modeste travail à :*

*Mes chers parents qui j'en suis très reconnaissante pour tous ce qu'ils ont fait pour moi.*

*Mon âme adorable et chère frère NASSIM qu'était toujours là pour m'aider et m'encourager.*

*A mon fiancé A. RAOUF, j'ai le remercier beaucoup pour ses conseils, ses encouragements et son aide tout au long de cette période, ainsi que toute sa famille.*

*A ma chérie amie, sœur, copine et binôme DJIDJIGA et tout sa famille.*

*A Mes sœurs KARIMA, SAMIA, SAIDA, WASSILA.*

*Aux enfants de ma famille HADJAR, NINA, SIFO, RAYAN.*

*A ma meilleure amie KAMILIA qui m'a toujours soutenu et m'encouragée toujours et à qui je souhaite une vie meilleure.*

*Mes cousins, mes oncles, mes tantes, ainsi leur famille*

*A tous mes amis (es) sans exception.*

*Tous ceux qui me connaissent et qui contribué du pré ou de la loi à la réalisation de ce modeste travail.*

**H. HANIFA.**

### Liste des abréviations

**ODD:** objectifs de développement durable.

**DD :** développement durable.

**RSE :** responsabilité sociale des entreprises.

**UN :** nations unies.

**ECOSOC :** l'acronyme de conseil économique et social.

**OMD :** objectifs millénaires de développement.

**OCDE :** l'organisation de coopération et de développement économique.

**CI :** commerce international.

**OMC:** organisation mondiale du commerce.

**AEM:** accords environnementaux multilatéraux.

**FMI:** fonds monétaire international.

**CIR:** cadre intégré renforcé.

**IFC:** la société financière internationale.

**EMS:** le système de management et d'audit environnemental.

**SME :** système de management environnemental.

**ZLE:** zone de libre-échange.

**AGI:** autorisation globale d'importation.

## Liste des tableaux, figures et graphes :

### Tableaux :

**Tableau 1 :** croissance des exportations mondiales, 1955-1980..... (5).

**Tableau 2 :** Taux d'exportation pour quelques pays développés, 1960-1980..... (6).

**Tableau 3 :** Les trois certifications environnementales HQE, BREEAM, LEED..... (35).

**Tableau 4 :** Premiers Produits Exportés en 2014 de l'Algérie. .... (48).

**Tableau 5 :** Premiers Produits Importés en 2014 de l'Algérie..... (49).

**Tableau 6 :** Evolution de la répartition des importations par Groupes d'Utilisation de l'Algérie..... (50).

**Tableau 7 :** Evolution des exportations années: 2018-2019 de l'Algérie..... (51).

### Graphes :

**Graphe 1 :** Croissance du PIB et du commerce mondiaux 1970- 2000. .... (7).

**Graphe 2 :** Croissance du volume du commerce des marchandises et du PIB au niveau mondial, 2011-2019..... (8).

**Graphe 3 :** Nouvelles commandes à l'exportation d'après les indices des directeurs d'achat, janvier 2008-mars 2020..... (10).

**Graphe 4 :** Balance Commerciale de l'Algérie 2001- 2014 ..... (48).

**Graphe 5 :** Evolution des Importations par Groupes d'Utilisation au cours des années 2018-2019..... (50).

### Figures :

**Figure 1 :** les trois dimensions de développement durable..... (16).

**Figure 2 :** les 17 objectifs de développement durable..... (21).

**Figure 3 :** Structure des exportations de l'Algérie, 1990-2007..... (46).

**Figure 4 :** Structure des importations de l'Algérie, 1990-2007..... (47).

**Figure 5 :** La situation géographique de l'entreprise Cevital..... (67).

**Figure 6 :** Organigramme de complexe Cevital..... (69).

## **Sommaire :**

**Introduction** ..... (1).

**Chapitre I : généralités et le lien entre le commerce internationale et développement durable**..... (4).

Section 1 : commerce international et avènement de développement durable..... (4).

Section 2 : généralité sur le DD..... (13).

**Chapitre II : La mise de commerce international au service de développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises**..... (26).

Section 1 : Contribution du commerce international dans le développement durable..... (26).

Section 2 : La responsabilité sociétale des entreprises et la stratégie de développement durable dans l'entreprise..... (36).

**Chapitre III : Le commerce international et le développement durable en Algérie**..... (44).

Section 1 : Le commerce international de l'Algérie..... (44).

Section 2 : Le développement durable en Algérie ..... (56).

**Chapitre IV : Le commerce international et le développement durable au sien de l'entreprise Algérienne : étude de cas entreprise Cevital**..... (65).

Section 1 : la présentation du complexe Cevital..... (65).

Section 2 : analyse empirique de la prise en compte des objectifs du développement durable à l'entreprise CEVITAL..... (73).

**Conclusion.**

**Bibliographies.**

**Annexe.**

***INTRODUCTION GENERALE :***

Le monde au jour d'aujourd'hui assiste à une croissance rapide de la population, à sa répartition inégale, à une forte industrialisation, mais aussi à une intensification des pratiques agricoles. La mondialisation de l'économie et du commerce international ont entraîné une utilisation excessive, parfois incontrôlé, des ressources énergétiques et naturelles. L'humanité doit donc faire face au défi majeur de la croissance économique rapide, notamment du commerce international, des pays industrialisés mais aussi de ceux émergents qui aura certainement des conséquences majeures, au siècle prochain, sur l'état de la planète.

Cette remarque est venu après un long et continu débat quant au choix à adopter par les diverses nations, dans leurs relations commerciales avec l'extérieur. En effet, à ce jour, la controverse théorique entre le protectionnisme et le libéralisme, n'est pas encore clos, et l'on peut constater au sein du même pays, des périodes de libéralisation des échanges et d'autres de protection, en fonction des conjonctures internationales, de situation interne du pays..... Mais, un objectif global se dessine vers une généralisation des politiques d'ouverture et de libéralisation, au point où de plus en plus de pays rejoignent aujourd'hui, le mouvement des pays qui s'y sont engagés très tôt, se retrouvant à la tête des pays les plus industrialisés.

Le développement fait partie des phénomènes les plus étudiés par les chercheurs depuis près d'un demi-siècle. C'est aussi selon les thèses libérales de commerce international, plus précisément le libre échange qui est la pierre angulaire du développement. Notamment dans le développement durable où Le commerce international est un élément clé du ce dernier, comme cela a été reconnu par les conférences de Rio et de Johannesburg.<sup>1</sup> Il aide à répartir de façon plus efficace des ressources peu abondantes et facilite l'accès des pays, riches ou pauvres, aux biens et services et technologies environnementaux. ainsi comme Il y a eu, dans le domaine du commerce multilatéral, des réalisations importantes qui ont des implications pour l'agenda du développement durable qui sont présenté par l'OMC un cadre solide pour le promouvoir et promouvoir l'économie verte.

Le développement durable vise la conciliation entre trois pôles: la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement. Un challenge difficile à relever mais non pas impossible à réaliser, à condition que tous les acteurs s'impliquent, à leurs niveaux

---

<sup>1</sup> Conférence de Rio Johannesburg.

respectifs, pour contribuer à son atteinte comme : gouvernements, Organisation Non Gouvernementales (ONG) et associations, citoyens, entreprises et collectivités locales. La contribution de des entreprises est primordiale vue les dommages générés par leurs activités tant sur le plan social (inégalité de traitement, chômage, travail des enfants, rémunération indécente, accidents de travail et problèmes de santé causés par l'absence de sécurité et d'hygiène dans les lieux de travail, utilisation de composants dangereux pour la fabrication des produits...etc.) qu'environnemental (pollution de l'eau, de l'air et des sols, déforestation, épuisement des ressources non renouvelables, extinction de nombreuses espèces animales et végétales, réchauffement climatique...etc.).

Les entreprises sont ainsi concernées par le développement durable et ne peuvent échapper de leur responsabilité envers lui ; et avec la médiatisation du concept et la constatation des dégâts générés par leurs activités, elles se sont retrouvées sous la pression de nombreuses parties qui exigent de leur part, plus de responsabilité vis-à-vis de l'environnement naturel et des humains.

L'Algérie et son commerce extérieur, a connu de multiples changements d'ordre économique à travers son passage à l'économie de marché, où après plus de trois décennies de protection et aux contraintes de l'environnement et en particulier, la nécessité de s'adapter aux nouvelles données internationales, l'Algérie se trouve dans l'obligation de restructurer son économie nationale et son commerce international par la mise en place de lois et de mesures garantissant son développement.

En Algérie, la facette environnementale du développement durable a pendant plusieurs décennies été marginalisé. Où depuis l'indépendance, tous les efforts étaient concentrés sur le développement économique et social du pays sans pour autant prendre en considération les effets néfastes que peut engendrer ce denier sur l'environnement naturel et la santé des personnes. Ainsi, malgré les efforts déployés par le gouvernement depuis la conférence de Stockholm en 1972 , les mesures prises étaient insuffisantes, manquaient de planification, et surtout souffraient d'une instabilité chronique. Cette négligence des effets du développement économique sur l'environnement a mis l'Algérie face à de nombreux problèmes environnementaux. c'est qu'après l'an 2000 que le gouvernement a pris conscience de la situation environnementale alarmante dans laquelle se trouvait le pays et de la nécessité de réagir afin d'éviter la réalisation d'une catastrophe inacceptable dans le futur, et pris des mesure à différentes spécificités.

En effet, à travers cette modeste recherche, nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

- *Quel rôle tien l'entreprise Cevital dans l'intégration des politiques nationales relatives au commerce et au développement durable ?*

Pour répondre à cette problématique, il est utile de se poser les questions secondaires suivantes :

- *Quelle relation existante entre commerce international et développement durable ?*
- *Quelles sont les principales mesures prise par l'Etat algérien pour un commerce déclencheur de la mise en œuvre du programme du développement durable ?*

Les principales hypothèses formulées à cet égard sont :

- L'Algérie ambitionne vers un commerce qui tient compte de l'intégration des dimensions du développement durable.
- L'entreprise Cevital s'intéresse vers l'intégration de développement dans ses pratiques commerciales.

Pour réaliser notre travail, nous optons pour l'utilisation d'une étude théorique et une étude de cas appuyée sur un questionnaire. Pour y aboutir, nous partagerons notre travail par quatre chapitres. Le premier, fera un rappel sur le commerce internationale et le développement durable et le lien entre eux. Le deuxième sera sur la mise en service de commerce international en faveur le développement durable et sur la responsabilité sociale des entreprises. Le troisième est sur le commerce international et le développement durable en Algérie et enfin le quatrième une étude de cas d'entreprise Cevital pour la présentation la place des deux concepts au sien de l'entreprise algérienne.

## **Chapitre I : généralités sur le commerce international et le développement durable.**

### **Introduction :**

Depuis 2008, les pays développés sont confrontés à la crise la plus grave depuis celles des années 1930. Largement imputable à la dérégulation financière et à la mondialisation à outrance des capitaux, la crise économique s'est mue en crise sociale majeure avec son lot de chômage de masse et d'aggravation de la pauvreté. Cette crise qui n'en finit pas semble en outre avoir mis un coup d'arrêt aux engagements mondiaux des pays en faveur de l'environnement, alors que la fréquence d'accidents climatiques graves et les déséquilibres écologiques ne cessent de s'intensifier.

Le retour d'une certaine forme de protectionnisme a finalement été relativement limité, avec des échanges commerciaux qui ont retrouvé leur rythme antérieur à la crise dès les années 2010. En revanche, la critique de la mondialisation s'est intensifiée bien au-delà de la mouvance altermondialiste chez de nombreux économistes et hommes politiques en raison de ses impacts négatifs tant sur les plans économique, social qu'environnemental.

### **Section 1 : commerce international et avènement de développement durable.**

#### **a) Genèse et évolution du commerce international :**

##### **a-1)- genèse du commerce international:**

Les relations économiques particulièrement le commerce international a connu des échanges et des nouvelles directions menées par la révolution industrielle et l'innovation. Plusieurs pensées classiques des théoriciens ont marqués les plus importantes bases et principes de commerce de nos jours ; On distingue parmi ces théories : la théorie d'Adam Smith qui porte sur l'avantage absolu (1723-1790) déclare que le bénéfice du commerce entre deux pays se dégage si chaque un d'eux se spécialise dans la production des produits dont les quels il détient un avantage absolu , c'est-à-dire avoir un moyen d'échange ( monnaies d'échange ) à partir de surplus tiré par cette spécialisation pour avoir d'autres produits dont lesquels il n'a pas d'avantage absolu.<sup>2</sup> En 1817 le grand théoricien anglais de l'économie Davide Ricardo a lancé sa théorie réglementaire de celle de l'avantage absolus par

---

<sup>2</sup> Le Dico du commerce internationale, Théorie de l'avantage absolu, Définition de théorie de l'avantage absolu, in site internet : <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/theorie-de-l-avantage-absolu.html>, consulté le 12/06/2020.

sa sienne de l'avantage comparatif qui tire : peu importe si un pays a des avantages absolus ou pas il gagne du libre-échange s'il se spécialise dans la production de produit dont lequel son avantage comparatif est plus élevé.<sup>3</sup>

C'est au XXe siècle que le commerce de nos jours a connu ses premières démarches et commence à paraître d'une façon plus claire où les échanges internationaux sont supérieurs à celle de la production (PIB). C'est-à-dire que la majorité de la production nationale est exporté où la plupart de la demande est satisfaite par les importations.

### **a-2-1)- évolution du commerce international :**

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le commerce international est généralement pratiqué entre les pays industrialisés les plus développés d'aujourd'hui comme : les Etats-Unis, Japon, France, Royaume-Unis, Allemagne.<sup>4</sup>

**Tableau 1 : CROISSANCE DES EXPORTATIONS MONDIALES, 1955-1980(en milliards de dollars et en indice)**

	1955	1963	1975	1980
Valeur	93	154	873	1 989
Indice	100	166	9 387	21 387

(1955 = 100)

Source : GATT, *Matrices du commerce mondial, 1955-1976*, Genève, 1978 ;  
et *Le Commerce international en 1980-1981*, Genève, 1981.

<sup>3</sup> Projet BaSES apprentissage des nations de base en sciences économique et sociales, David Ricardo et les avantages comparatifs, in site internet : <http://wp.unil.ch/bases/2013/04/david-ricardo-et-les-avantages-comparatifs/> consulté le 12/06/2020.,

<sup>4</sup> SES. Webclass, synthèse chapitre 3. Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?, Les échanges internationaux se développent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, Les pays qui participent aux échanges internationaux sont de plus en plus dives, in site internet : <http://ses.webclass.fr/synthese/chapitre-3-quels-sont-fondements-commerce-international-internationalisation-production#11>). Consulté le 12/06/2020.

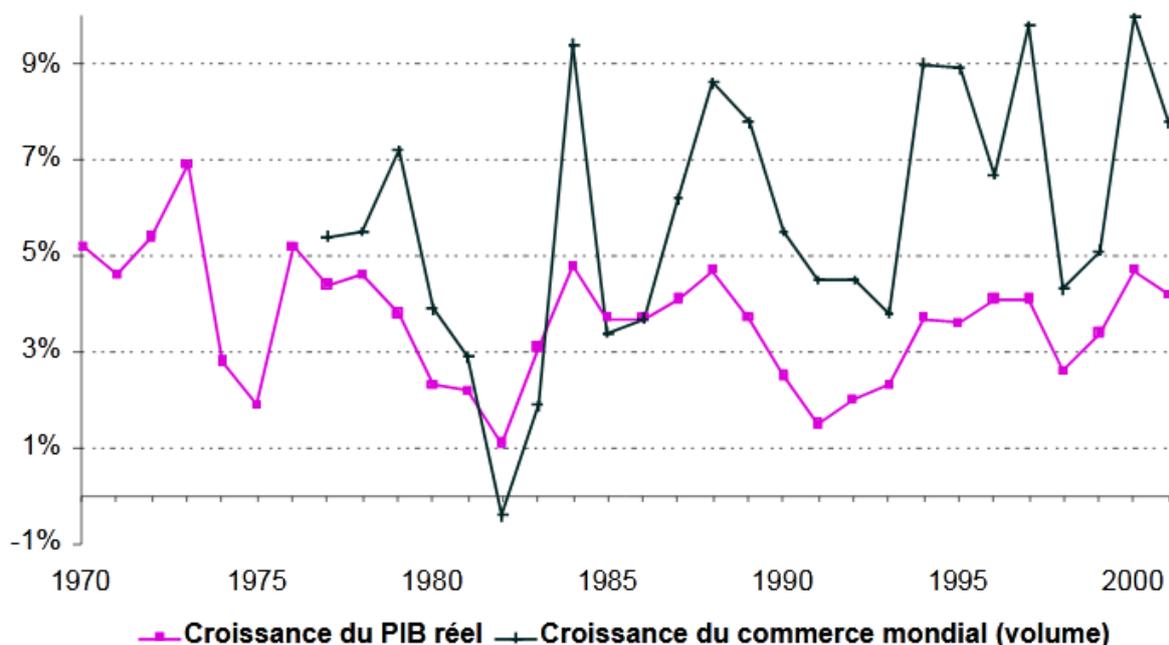
**Tableau 2 :** TAUX D'EXPORTATION POUR QUELQUES PAYS DÉVELOPPÉS, 1960-1980(en pourcentage du PIB)

	1960	1970	1975	1980
États-Unis	4,0	4,3	7,0	8,6
France	11,1	12,7	15,5	17,9
Royaume-Uni	14,3	15,9	19,1	22,3
Japon	9,4	9,8	12,2	12,6
Allemagne fédérale	20,7	18,5	21,5	23,4

Source : calculs d'après GATT, *Le Commerce international en 1976-1977 et en 1980-1981*, Genève, 1977 et 1981.

La croissance des exportations mondiales sur la période 1970-2001, indique que le commerce mondial est plus élevé que le PIB, les échanges se sont donc accélérés et le degré d'ouverture au commerce de l'économie mondiale a augmenté, où les échanges mondiaux représentent 10-12 % de la richesse mondiale à la fin des années 1960 contre 24% au début des années 2000.

**Graph 1 : Croissance du PIB et du commerce mondiaux 1970- 2000.**



Source : données FMI, base World Economic Outlook

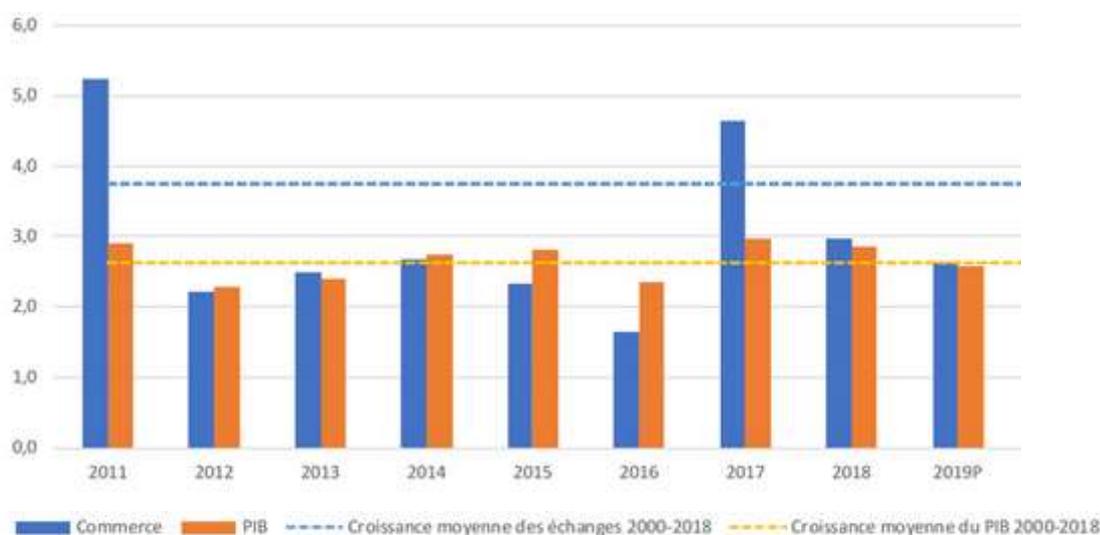
Les échanges internationaux par rapport à celles de PIB ont ralenti au cours de ces dernières années, où le commerce des marchandises depuis la crise mondiale a connu une évolution la plus lente et même entre les années 2012 et 2015 est resté dans le niveau d'infériorité par rapport au PIB.

En termes d'importation et de la demande mondiale s'explique leur baisse et faiblesse par les croissances du PIB des grandes économies mondiales, ainsi que leurs influence sur les volumes d'importation des pays membre de l'OCDE dans l'année 2014/2015 estimée que c'est par le ralentissement des importations de la Chine, c'est dans le même contexte par rapport à l'union européenne estimée d'être la relance de règlement de la situation mondiale avec sa forte économie mais avant qu'elle sera une idée exclue avec l'avènement de la sortie attendue du Royaume-Uni qui représente 16% du PIB de l'union européenne. Ce ralentissement de la réactivité du commerce par rapport au PIB s'est traduit par plusieurs facteurs qui sont :

appuyer sur des intrants locaux grâce à des efforts de réindustrialisations, la lente reprise des grandes économies européennes et la faiblesse de la croissance des investissements.<sup>5</sup>

Par contre les échanges commerciaux de l'année 2017 ont augmenté d'une manière très remarquable (presque 4%) par rapport au PIB. Afin qu'elles commencent à diminuer dans les années 2018 et 2019.

**Graphe 2 :** Croissance du volume du commerce des marchandises et du PIB au niveau mondial, 2011-2019. Variation annuelle en pourcentage



Source: OMC et CNUCED pour le commerce, estimations consensuelles pour le PIB.

### a-2-2)- le commerce internationale et la pandémie de covid-19 :

Le commerce mondial de l'année **2020** pendant la pandémie de **covid-19** enregistre probablement une baisse entre 13% et 32%, expliquée par la nature sans précédent de cette crise sanitaire. Le directeur général de l'OMC a déclaré :

<sup>5</sup> Nations unies, assemblée générale, soixante et onzième session, commerce international et développement, rapport du secrétaire générale, 2 août 2016. P.2.3. in site internet : [https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/a71d275\\_fr.pdf](https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/a71d275_fr.pdf) (voir graphe 2), consulté le 18/07/2020.

« La baisse inévitable du commerce et de la production aura des conséquences douloureuses pour les ménages et les entreprises et les chiffres sont mauvais, c'est indéniable. Mais une relance rapide et vigoureuse est possible ». Ainsi qu'il a proposé :

- poser les fondements d'une reprise forte, soutenue et socialement inclusive.
- maintenir l'ouverture et la prévisibilité des marchés, ainsi que de favoriser un environnement économique plus généralement favorable pour stimuler les investissements renouvelés dont nous aurons besoin.
- les pays doivent travailler main dans la main, pour une croissance beaucoup plus rapide que si chacun agit seul.<sup>6</sup>

Malgré que les services ne sont pas inclus dans les prévisions de l'OMC relatives au commerce des marchandises, mais en raison des restrictions imposées dans les domaines des transports et des voyages et de la fermeture de nombreux établissements de vente au détail et d'hébergement. Il se pourrait que le commerce des services soit la composante du commerce mondial la plus directement touchée par la COVID-19.

C'est vrai que ce n'est pas encore visible dans la plupart des données commerciales l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le commerce international, mais certains indices des nouvelles commandes à l'exportation dérivés des indices des directeurs d'achat sont particulièrement utiles à cet égard. Comme les indices mondiaux de JP Morgan qu'ont montré que les commandes à l'exportation étaient tombées à 43,3 par rapport à une valeur de référence de 50 et que les nouvelles exportations de services étaient tombées à 35,5, ce qui traduit un sérieux ralentissement pour le mois de mars de l'année 2020.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> Organisation mondiale du commerce, communiqué de presse, forte chute attendue du commerce avec une économie mondiale bouleversée par la pandémie de covid-19. 8 avril 2020. P. 1. 2.

<sup>7</sup> Idem. P. 4. 5.

**Graph 3:** Nouvelles commandes à l'exportation d'après les indices des directeurs d'achat, janvier 2008-mars 2020.



Source: IHS Markit.

Note: Les valeurs supérieures à 50 indiquent une expansion tandis que les valeurs inférieures à 50 indiquent une contraction.

### **b- Les effets du commerce international :**

Économiquement, Le libre-échange a fait relancer les pays les moins ou non développés et la dynamique de leur économie au niveau national et international, orienter la recherche et développement, baisser les prix, offrir des choix aux consommateurs et favoriser la croissance des entreprises. Autrement :

- Le commerce international est moteur de la croissance.
- offre diversifiée et Satisfaction des besoins de consommation
- Facteur d'innovation continue pour les entreprises afin de faire face à la concurrence.
- Il permet la réalisation d'économies d'échelle sur des marchés plus vastes.
- Convergence des rémunérations des facteurs de production entre le sud et le Nord.

Socialement, le commerce international a fait sortir des milliards de personnes de la pauvreté en dynamisant leur économie et participation en commerce mondiale généralement en termes d'exportation. Ainsi :

- réduit le chômage et crée plus d'emplois.
- Évalue le niveau de vie des travailleurs et de l'individu.
- Donner plus des occasions de travail dans différents domaines issu par la diversification d'activités des entreprises.

Mais le libre-échange trace un effet négatif formé par les non-responsabilités des entreprises vers l'environnement à travers l'utilisation non durable des ressources environnementales :

- extinction des espèces.
- la déforestation.
- les émissions des gaz polluants.
- changement climatique et manque d'eau potable.
- la négligence de la santé des travailleurs et l'entourage...Etc.

## Section 2 : généralité sur le DD.

### a)- genèse et définition de développement durable :

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle où l'économie est dominée par l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles et par conséquent de décroissement des rendements cela a mené à un état stationnaire. Avec l'avènement de l'analyse marginaliste, *Menger, Walras, Javons*, qui a marqué le changement fondamental de l'économie classique à l'économie néoclassique et l'accent met dans l'analyse de la croissance économique qu'apparaissait sans borne. Le rajout des réserves de charbons, et de la croissance illimitée dans l'Europe (électricité - le pétrole – nouvelles technologies ; la découverte des nouveaux métaux comme l'aluminium).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> ; l'industrialisation a causé des normes catastrophes chimiques industriels rejets dans l'environnement ainsi que massifs aux personnes, Seveso (Italie) 1976, Tchernobyl des exemples des catastrophes tirées ; la pire était Bhopal (Inde) décembre 1984 où une fuite de gaz a fait des milliers de morts et des centaines de milliers de blessés dans quelques heures de la fuite.<sup>9</sup>

C'est depuis la révolution industriel et au début des années 1970 que les remarques sur le développement économique durable domine ; la conférence des nations unis à Stockholm en 1972 (suède) mis l'accent au premier lieu sur la question de l'environnement comme la plus importante question où s'est déroulée sur la pollution mondial et trace le début des discussions entre les pays industriels et en développements ; ça a mené à la création du programme des nations unis pour l'environnement. »<sup>10</sup>

C'est à la commission mondiale de l'environnement et le développement en 1987 que la première appellation pour le développement été déclaré dans le rapport de Brundtland : « sustainable développement » où une nouvelle destination pour l'environnement et au développement à caractère durable été créé.<sup>11</sup>

---

<sup>8</sup> ELOI LAURENT. JAKUES LE CACHEUX. *Economie de l'environnement et économie écologique notion de développement durable* .ED. ARMAND COLIN , p146.

<sup>9</sup> « Encyclopédie de sécurité et de santé au travail 3<sup>e</sup> édition français bureau international de travail », Pier Alberto Bertazzi. chapitre39- les catastrophes naturelles et technologies, les catastrophes avérées, in site internet : <http://www.ilocis.org/fr/documents/ilo039.htm> consulté le 06/06/2020.

<sup>10</sup> Nations unis, Conférence environnement et développement durable, du 5 au 16 juin 1972 Stockholm, un prise de conscience internationale, i site internet : <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/stockholm1972/> consulté le 03/06/2020.

<sup>11</sup> Rapport Brundtland, in site internet : [https://fr.wikipedia.org/wiki/rapport\\_brundtland](https://fr.wikipedia.org/wiki/rapport_brundtland) consulté le 03/06/2020.

Une autre conférence des nations unies sur l'environnement et le développement est celle de le troisième sommet de la terre à Rio de Janeiro (Brésil) 1992 qui a marqué la présence d'une centaine de chefs d'état et de gouvernement, une action qui vise à une bonne gestion de la planète et fait la progression de la notion des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

Les sommets de la terre organisés par l'ONU à la définition et la stimulation de DD se poursuivent à un quatrième Johannesburg (Afrique du sud) 2002 et au cinquième le dernier Rio+20 en 2012.<sup>12</sup>

La définition la plus connue de développement durable et largement acceptée est celle de la commission mondiale de l'environnement et du développement en 1987 .qu'explique le DD comme suite « c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » citée par Mme GRO HARLEM BRUTLAND, premier ministre norvégien.<sup>13</sup>

L'inexistence d'un développement se traduira si ce dernier n'est pas équitable socialement, économiquement efficace et tolérable écologiquement, déclare le ministre de l'écologie et du développement durable soit une déclaration pour bien définir le DD.

le développement durable: « une politique s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et la justice sociale en vue de répondre aux besoins des générations sans compromettre la capacité des générations future de satisfaire les leurs »<sup>14</sup>

Développement durable =

- Solidarité entre les générations actuelles et future.
- Recherche de développement.<sup>15</sup>

En effet que toute actions de développement doit suivre des contraintes nouvelles pour atteindre nos besoins du présent , mais bien plus encore garantir ceux du futures,

---

<sup>12</sup> Sommet de la terre, Rio de Janeiro ,1992.

<sup>13</sup> La commission mondiale de l'environnement, 1987.

<sup>14</sup> Développement durable (DD) est une définition du dictionnaire environnement et développement durable, Dictionnaire environnement, in site internet : <https://www.dictionnaire-environnement> consultée le 24 Mars 2020.

<sup>15</sup> FEROL. « Les enjeux du développement durable ». Collège clervoy. 3 min et 40 seconde. In site internet <https://www.youtube.com/watch?v=LohjBjkigM>

contrairement à la vision classique, qui ne considère plus le point de protection environnementale comme étant un obstacle au développement mais un facteur harmonieux de développement si bien sûr en comptant de s'accrocher à des ressources naturelles comme base du développement.

## **b)-les dimensions, principes, piliers, objectifs et les concernés par le développement durable :**

### **b-1)- Dimensions :**

Trois dimensions de développement durable se réunissent pour un seul objectif c'est d'avoir de durabilité, de définir des schémas qui concilient l'efficacité économique, le bien-être social et la préservation de l'environnement.<sup>16</sup>

- **Le social :** comprend les conditions de vie et de leur amélioration en luttant contre :
  - Les inégalités sociales et celles face à l'éducation.
  - La fin, la pauvreté.
  - Les inégalités face à la santé.
  
- **L'économique :** est par objectif d'enrichissement des entreprises, des populations, des Etats par :
  - La création d'emplois et de la recherche et innovation.
  - La formation quel que soit universitaire ou professionnelle.

---

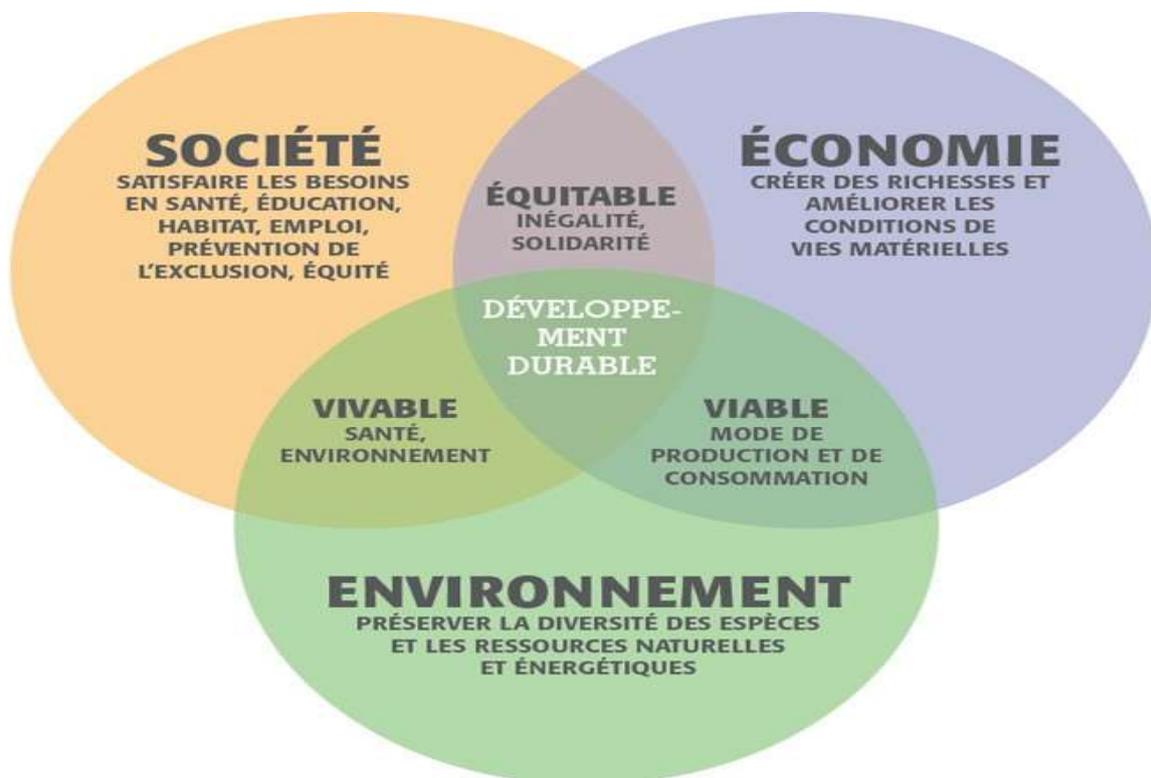
<sup>16</sup> BELAIDI, TINHINEN. Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia .université de Bejaia, p23.

➤ **L'écologique** : en préservant tout ce qu'est comme ressources naturelles :

- minérales (ex : l'eau).
- Fossiles (ex : le pétrole).
- Végétales (ex : les forêts).
- Ecosystème (ex : les animaux).

En conclure que pour un projet soit durable il doit veiller à être satisfait en trois domaines cités au-dessus (Responsabilité sociale, préservation de l'environnement, objectifs économiques)<sup>17</sup>

**Figure 1** : les trois dimensions de développement durable.



<https://www.ecophylle.org/image/dd-1.jpg>.

<sup>17</sup> FEROL. « Les enjeux du développement durable ». Collège clervoy. 3 min et 40 seconde. In site internet <https://www.youtube.com/watch?v=LohjJBkigM>

## **b-2)- Les principes de développement durable :**

- **Principe de participation :** un principe qu'a pour but la mise en déposition des processus d'information, affectation des débats publics et la gestion des déférents obstacles tout en intégrant les concernés acteurs de décision du national à l'international.
- **Principe de la subsidiarité :** la mise ou la création des responsabilités doivent être prisent par ceux qui agir efficacement particulièrement l'administration ou politique à l'échelon le plus bas. Les principes internationales falloir être exercés aux contextes locaux et sous régionaux.<sup>18</sup>
- **Principe de précaution :** lors d'un risque grave ou irréversible, des mesures visant à prévenir des dommages, des dégradations de l'environnement sont abondantes par l'incertitude scientifique qui donc ne doit pas être le prétexte pour les remettre.
- **Prévention :** c'est le fait de prévoir, diminuer et de corriger comme actions qui doivent être mise en place lors d'existence d'un risque, en priorité à la source.
- **Pollueur payeur :** un principe développé au début des années 1920 par l'économiste Arthur Cecil Pigou, s'agit de la prise en compte de l'externalité négative de l'acteur économique.

La commission mondial sur l'environnement qui a mis le concept de développement durable indique que les politiques économiques de l'environnement sont inséparable et que la réalisation d'un accomplissement entre l'économie et l'environnement est nécessaire et développe des moyens et des stratégies qui seront satisfaits aux nécessités d'un développent durable.

---

<sup>18</sup> Adéquations développement humain durable-diversité culturelle-solidarité international-égalité femmes/hommes, les principes de développement durable ,2008. in site internet : [www.adequation.org/spip.php?article568](http://www.adequation.org/spip.php?article568) , consulté le24/03/2020.

« Une méthode de gestion de l'environnement selon laquelle c'est le pollueur qui doit assumer le coût de la pollution dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce internationale et de l'investissement ». <sup>19</sup>

### **b-3)- les piliers et objectifs développement durable :**

« Les objectifs de développement durable nous donnent la démarche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». <sup>20</sup> Une expression déclarée le 25 septembre 2015 par l'ONU présente 17 objectifs de développement durable <sup>21</sup> inclusifs et prévisibles à l'horizon 2030 (Agenda 2030) ; des objectifs fondés sur trois dimensions socialement, environnemental équitable et économiquement inclusifs.

- **le pilier de la planète :** Il se résume par l'interruption des dangers qui menacent la planète et les citoyens, de l'instabilité ou le changement climatique, la pollution de l'air (garantir un air de qualité), pollution des océans ou de l'eau en générale.
- **Objectif (6) :** eau propre et assainissement.
- **Objectif (7) :** énergie propre et d'un coût abordable.
- **Objectif (8) :** Atteindre une croissance durable et créer des emplois décents.
- **Objectif (11) :** villes et communautés durables.
- **Objectif (13) :** mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
- **Objectif (14) :** vie aquatique.
- **Objectif (15) :** vie terrestre.

---

<sup>19</sup> BELAIDI, TINHINEN. « Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia ». université de Bejaia, p23, 24.

<sup>20</sup> Nations unies, « 17 objectifs pour sauver le monde », septembre 2015, in site internet : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>, consultée le 24 Mars 2020.

<sup>21</sup> France Diplomatie ministère de l'Europe et des affaires étrangères, « L'agenda 2030 et les objectifs de développement durable, qu'est-ce que c'est ? » « les cinq piliers du développement durable », juillet 2019, in site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/politique-de-developpement-la-strategie-de-la-france/un-cadre-multilateral/l-agenda-international-du-developpement/article/l-agenda-2030-et-les-objectifs-de-developpement-durable-odd> consultée le 25 Mars 2030.

- **le pilier de prospérité** : dans le cadre d'assurance de la paix et de prospérité tous les services misent en ouvre pour l'innovation et les technologies sont pour un développement à caractère humain ; ainsi la prospérité économique des Etas est sous cadre de respect de l'environnement.
  - **Objectif (9)** : Innover et construire des infrastructures résilientes.
  - **Objectif (10)** : réduire les inégalités.
  - **Objectif (12)** : une consommation et production durable.
- **le pilier de la paix** : la réalisation d'un développement et la durabilité des sociétés ne s'effectue pas sans la réduction des conflits et la construction de la paix.
  - **Objectif (16)** : paix, justice et institutions efficace.
- **le pilier de partenariats** : c'est de mettre main à main pour but de la réalisation des ODD à base d'une vision commune prise en compte au niveau mondial, régional, national et local (la société civile, les secteurs privés, les ONG).
  - **Objectif (17)** : partenariats pour la réalisation des objectifs.
- **le pilier de la population** : un développement durable des Etas en termes de la population repose sur le respect des objectifs suivants :
  - **Objectif (1)** : Eradiquer la pauvreté.
  - **Objectif (2)** : faim « zéro ».
  - **Objectif (3)** : garantir santé et bien-être.
  - **Objectif (4)** : éducation de qualité.
  - **Objectif (5)** : égalité entre les sexes.<sup>22</sup>

On rajout que tous ces objectifs de développement durable sont largement détaillés en déférentes cibles qui soulignent les priorités de chacun de ces derniers et les actions à mettre en place.

---

<sup>22</sup> Idem

Portant l'exemple d'ODD numéro 5 qui porte sur « l'égalité entre les sexes » un objectif qui répond généralement à l'accès des femmes à toutes directions en terme des fonctions, décisions, ainsi d'offrir les mêmes droits (politique, économique et publique) aux hommes/femmes et les accès à la maîtrise des nouvelles technologies.

L'absence de l'aspect culturel, les objectifs démocratiques (libertés d'expression, presse, élection) qui sont toujours avec un pourcentage faible en terme de mention directe oppose les ODD. Quoi que l'ODD numéro 16 qui porte sur « la paix, la justice et les institutions efficaces » trace la protection des libertés fondamentales, le manque d'application marque des limites aux objectifs de développement durable.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Novethic, « qu'est- ce que les ODD, les objectifs de développement durable ? » « qui est concerné par les ODD ? », 5, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, in site internet : <https://www.novethic.fr/entreprises-responsables/les-objectifs-de-developpement-durable-odd.html> consulté le 25 Mars 2020.

Figure 2 : les 17 objectifs de développement durable.



#### b-4)- les concernés par les objectifs de développement durable :

Les objectifs de développement durable sont concernés par tout le monde, chacun peut porter un impact positif ou négatif sur la réalisation et la réussite de l'Agenda 2030.

##### ➤ Les Etas :

L'action menée par les états politiquement ou économiquement parlant peut apporter des impacts positifs comme l'assurance de la protection sociale, des entreprises plus responsables en termes de production grâce aux réglementations imposées, mais aussi des effets négatifs sur les ODD (déforestation, conflits politiques .....Etc.).<sup>24</sup>

<sup>24</sup> Idem.

Avec la collaboration aux parties prenantes les états contribuent aux objectifs de développement durable en fixant le cap, par pays, et à l'aide des feuilles de routes définies à ces derniers. Dont celles-ci offre la vision sur la contribution de pays aux ODD qu'il les estime prioritaires ainsi les opérations à mener pour assurer leur réussite.

➤ **Les investisseurs :**

L'amélioration de quotidien des nations ou l'état de la planète engage les investisseurs de se contribuer aux objectifs de développement durable avec les entreprises qui offrent des biens et services qui vont dans le même sens, où cet investissement se considère comme un investissement efficace et responsable.

Au contraire, les investisseurs affrontent un cas dont ils obstruent la réalisation des ODD avec les entreprises qu'ont conflits (entreprises liées au tabac, aux énergies fossiles..., Etc.).

➤ **Les organisations non gouvernementales (ONG):**

Avec un rôle de sensibilisation et le signe d'avertissement aux populations d'atteinte les ODD, l'association et organisations non gouvernementales peuvent prévenir sur les impacts négatifs des entreprises et les états, parfois, les obliger ou les aider à changer leurs comportements.

➤ **Les citoyens :**

La participation des citoyens à l'agenda 2030 se traduit généralement par le changement, la modification de leurs comportements en ce qui concerne comme exemple la réduction de la consommation d'eau, gaspillage alimentaire ou par la mobilisation pour des causes qui permettent de contribution aux objectifs de développement durable.

➤ **les collectivités locales, les écoles ... :**

les ODD sont destinés à être mobilisés par tous les acteurs quelques soit politique, économique ou académique dont peut en se réaliser par l'introduction de la logique dans les programmes académiques.

### ➤ **Les entreprises :**

Elles sont spécialement visées par le texte de l'agenda 2030 où les incite à l'intégration des objectifs de développement durable dans leurs stratégies au sens large de responsabilité sociétale.<sup>25</sup>

Effectivement beaucoup d'entreprises ont réagis à la contribution aux ODD d'une manière positive, prenant l'exemple de la création des produits et services permettant un accès à l'énergie et la mise en place des processus de production respectueux des êtres et de l'environnement, Où la stratégie RSE se recoupe.

Des effets négatifs peuvent apparaitre aux ODD, exemple des émissions de gaz à effet de serre qui mène au changement climatique et les recours au travail des enfants qui détruit l'image de travail décent...Etc.<sup>26</sup>

### **c)- L'organisation International de travail et le développement durable :**

L'OIT trace le travail en particulier le travail décent comme la clé du programme de DD à l'horizon 2030, le fait d'emboucher des individus d'une façon digne et convenable cela leur apportent un revenu égale à fin de le dépenser dans une économie local (l'apport des gains).

ainsi un travail décent sert à la création des entreprises ou des petites unités d'entreprises (PME) qui absorbent de la main d'œuvre (chômage) et à la croissance des recettes fiscales qui ne sont non seulement un intérêt pour les Etats mais aussi pour les catégories qui ne trouvent pas de travail ou qui ne peuvent pas travailler.

### **c-1)- Les piliers de L'organisation international du travail :**

L'OIT a un objectif partenarial comme toute organisation internationale ; l'atteinte de l'un des objectifs de DD et la création d'un agenda qui repose sur quatre principes ou piliers : « promouvoir l'emploi et l'entreprise, garantir les droits au travail, étendre la protection social et encourage le dialogue social ».

De plus L'OIT considère l'égalité hommes/femmes comme étant un point essentiel et indispensable pour mettre en avant le programme de DD.<sup>27</sup>

---

<sup>25</sup> Idem.

<sup>26</sup> Idem

Des piliers répondent aux certains objectifs de développement durable ; l'objectif numéro(3) bons santé et le **bien-être**, objectif numéro (8) **travail décent** et croissance économique, objectif numéro (5) **égalité entre les sexes**.

### **c-2)- Programme de développement durable pour l'après 2015 :**

Un contexte de six stratégies demandé par le conseil d'administration pour la continuation des travaux liés au cadre de DD de l'après 2015.

Les six points ou stratégies qui tiennent compte de l'apport des mandants tripartites sont comme suit :

- Renforcer la réalisation des OMD jusqu'à la fin 2015.
- Mettre en considération trois points essentiels par les mandants tripartites : la protection sociale pour le DD, le travail décent et le plein emploi et la continuation de sensibilisation.
- La contribution des ministres de l'emploi, du travail et des affaires sociales dans l'adaptation des points dans le cadre des négociations accordés par les institutions régionales et capitales ; simultanément les partenaires sociaux consultent les étapes du processus.
- Les stratégies du BIT pour la sensibilisation:
  - La communication avec les faiseurs d'opinions, médias et les groupes de réflexion.
  - Mettre des relations avec les partenaires extérieurs, anciens et nouveaux, les réseaux universitaires...ETC.
- Le bureau poursuit les contributions des nations unies et prépare des points de synthèse destinées au GTO.

---

<sup>27</sup> Organisation international de travail. « Le travail décent, la clef du programme de développement durable pour 2030 », Mai 2017, in site internet : [https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/resources/WCMS\\_470341/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/resources/WCMS_470341/lang--fr/index.htm) consulté le 27 Mars 2020.

Explique et analyse les liens qui rattachent les interrogations sur l'emploi et le travail décent avec la croissance inclusive au DD et analyse les statistiques sur le marché de travail.<sup>28</sup>

#### **d)- Le lien entre le développement durable et le commerce international :**

La logique économique opérée par les entreprises avec l'achat des matières premières à des prix bas oblige les producteurs de ces dernières de réduire en parallèle leurs coûts de fonctionnement sans respecter les travailleurs et l'environnement dans ce cadre (travail des enfants, des salaires en dessous du minimum vital, une protection social fragile). Ainsi l'exploitation illégale de l'environnement, de la santé des employeurs et les citoyens (déforestation, pollution à tous types, utilisation des produits dangereux...ETC.).<sup>29</sup>

Les liens entre le commerce et l'environnement s'expliquent par tous ces influences de commerce sur l'environnement et de ce dernier sur le commerce international où l'activité d'importation ou d'exportation dans ces dernières années exige des services et des produits qui mettent l'environnement dans le premier lieu en termes d'importance et de respect. Par ce là que l'objectif des politiques commerciales et environnementales depuis les années 70 cherche d'expliquer la notion complémentaire entre l'environnement et les échanges internationaux et que ces dernières ne sont pas toujours mauvais pour l'environnement s'ils se pratiquent sous normes et mesures à but de sa protection surtout que toutes les activités économiques sont fondées à base de ce dernier.<sup>30</sup>

C'est notamment le point de départ de la relation entre l'activité commerciale et la notion de DD. Où le respect et l'effet complémentaire des deux aspects environnement et économie fait ainsi engendrer la réalisation automatique de bien-être social.

---

<sup>28</sup> Bureau international du travail, conseil d'administration \_319<sup>e</sup> session, Genève, 16\_31 Octobre 2013, « programme de développement durable pour l'après 2015, principaux enjeux et prochaines étapes (paragraphe 23) », septembre 2013, in site internet : <https://www.ilo.org/wcmsp5/group/public/---ednorm/---relconf/documnts/meetingdocuments/wcms221633.pdf> consulté le 07 avril 2020.

<sup>29</sup> Les cahiers du développement durable, l'entreprise en tant qu'acteur économique, sin site internet : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/entreprendre/1-1-lentreprise-un-acteur-du-developpement-durable/> consulté le 09/06/2020.

<sup>30</sup> Guide de l'environnement et du commerce deuxième édition, Les tendances mondiales, Les liens entre le commerce et l'environnement, Publié par l'IIDD, 2005, Canada, in site internet : <https://unep.ch/etb/publications/TradeEnvi/GuideEnvironmentCouvInterieurFINAL.pdf>, Consulté le 17/06/2020.

## **Conclusion :**

Le commerce international a connu des évolutions énormes qui ont des influences très remarquables sur le monde économique notamment sur la situation économique des pays quelque soit développés ou en voie de développement ainsi sur leur aspect sociale d'une manière positive. Mais la propagation de l'activité commerciale a ainsi marqué des destructions à l'environnement et c'est tout au long des crises environnementales depuis les années 70 jusqu'à ce jour que le développement durable a connu une large diffusion auprès des organisations internationales tels OCDE, l'OIT, les organisations non gouvernementales...ETC.

Les actions et les explications tracées par l'agenda 2030 ont facilité comment commencer les démarches vers un développement durable pour qu'il soit réalisé, et l'intégrer dans les entreprises privées au moins dans une stratégie d'image et ils ont indiqué, l'importance de son existence dans tous les milieux (institutionnels, privés, économiques, les sociétés urbaines et rurales), ainsi son utilisation par les collectivités territoriales pour l'instrumentaliser et faire un axe plus ou moins centrale de leur politique de développements local.

Le développement durable repose sur la prise de conscience de la finitude de notre environnement biophysique et c'est une stratégie qui vise la continuité dans le temps du développement économique et social ainsi le respect de l'environnement sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

## **Chapitre II : La mise de commerce international au service de développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises.**

### **Introduction :**

L'économie particulièrement le commerce international a connu depuis des siècles à nos jours des innovations influencées par des divers facteurs où est-il caractérisé à chaque étape par des caractéristiques et des niveaux au détriment des moyens disponibles à l'époque, et en tant que facteur clé de l'économie mondiale diverses activités se sont émergées qui aident et contribuent à le faciliter et à le diffuser dans diverses parties du monde, et à aider différents pays quels soient au principe économiquement forts ou faibles dans la pratique de cette activité .

Plusieurs institutions internationales ou mondiales sont apparues pour faciliter ce concept en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avec ses diverses activités et politiques.

D'un autre point, l'activité commerciale internationale a accordé une attention particulière au concept de développement durable compte tenu de la relation d'influence entre eux à son tour l'Organisation mondiale du commerce a attribué diverses lois, politiques et interventions concernant ce concept en aidant les États membres à l'appliquer.

### **Section 1 : Contribution du commerce international dans le développement durable.**

#### **a)-Organisation Internationale du Commerce**

L'OMC est à la fois l'organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays et à l'aide des exportateurs et les importateurs à mener leurs activités ainsi les producteurs de marchandises et des services.<sup>31</sup> Elle

L'OMC a ainsi hérité le GATT lors de sa création en 1 janvier 1995 (Général agreement on tariffs and trade 1948) dont le rôle principal était la libéralisation des échanges de marchandises, pour couvrir celle des services, et établir les règles de propriété intellectuelle au

---

<sup>31</sup> Organisation mondiale du commerce, Qu'est-ce que l'OMC ?, in site internet : [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/whatis\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm), consulté le 10/07/2020.

niveau international et les politiques d'élimination des barrières douanières et pratiques protectionnistes...ETC.<sup>32</sup>

Autrement l'OMC est l'organisation internationale qui s'occupe des règles du commerce entre les pays membres, ainsi de mettre en place les besoins et intérêts des pays en développement dans son programme de travail.<sup>33</sup>

#### **a-1)- l'OMC et son soutien en faveur de développement durable :**

Parmi l'un des objectifs traités par l'accord de Marrakech instituant l'OMC, figure le développement durable, l'amélioration des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi, la protection de l'environnement et l'utilisation durable de ses ressources, où les membres de l'OMC vient d'expliquer l'ouverture du commerce discipliné qui va avec les buts sociaux et environnementaux. L'organisme du commerce international très serviable pour l'investissement, les progrès technologiques et l'innovation qui permet la contribution facile au développement durable et à une économie verte, ainsi mettre les mesures et les dispositions des droits spéciaux en faveur des pays en développement qui leur permettre d'être mieux accessible au commerce et d'avoir une flexibilité dans leur engagement.

L'OMC se considère ainsi comme un mécanisme de suivi, où ses membres mettent en disposition de leurs partenaires commerciaux les renseignements sur leurs politiques commerciales, sous des notifications périodique qui porte sur des mesures d'une économie verte et pour la surveillance de la mise en œuvre des conditions et obligations des membres de l'OMC.

D'autre la création de l'organisation mondial du commerce engage plusieurs mesures relatives à l'environnement en termes d'exemple la protection de la santé humaine (pneumatique usagés,...ETC.), la protection des tortues marine dans les opérations de pêche commerciale. Ainsi que en termes d'ouverture commercial cette dernière peut encourager l'accès aux biens et services écologiques ainsi que technologiques qui peuvent minimiser la pollution et l'utilisation d'énergie.

---

<sup>32</sup> La finance pour tous le site pédagogique sur l'argent et la finance, OMC : définition et fonctionnement, développer le commerce mondial. Le 11/07/2019. in site internet : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-mondiale/organisation-mondiale-du-commerce/omc-definition-et-fonctionnement>, Consulté le 08/07/2020.

<sup>33</sup> L'organisation mondiale du commerce, Mettre le commerce au service du développement durable et de l'économie verte. in site internet : [https://www.wto.org/french/res\\_f/publications\\_f/brochure\\_rio\\_20\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/brochure_rio_20_f.pdf), Consulté le 08/07/2020.

## **a-2)- Contribution du commerce international au développement durable et les mesures en faveur d'une économie verte :**

La première contribution du commerce au développement durable était en 1992 à Rio, où les ministres dans la décision prise en 1994 lors de l'accord de Marrakech instituant l'OMC ont pris les activités des résultats de sommet de Rio, et déclarent que la préservation d'un système commercial multilatéral ouvert et équitable d'un côté, et la protection de l'environnement et la promotion du développement durable d'autre côté n'est pas essentiellement une contribution contradictoire ; et décident d'établir un comité du commerce et de l'environnement pour l'identification des relations entre les mesures commerciales et celles de l'environnement.

L'ouverture commerciale et sa croissance favorise l'utilisation efficace des ressources et l'illimitation de la pauvreté suite à l'augmentation des revenus, ainsi qu'elle favorise la production grâce au transfert technologique et à la concurrence qui permet des nouvelles possibilités d'exportation à des prix bas, plus les transferts technologiques verts respectueux de l'environnement et une commercialisation des innovations à fin d'encourager la production des biens plus écologiques.<sup>34</sup>

Plusieurs pays ont pris l'initiative de mettre des mesures en faveur d'une économie verte qu'est une transition qui nécessite un environnement politique adéquat, en fonction de leurs niveaux de développement et cadres politiques ainsi que ressources et problèmes environnementaux, à fin que cette transition soit efficace, des mesures mises en œuvre et doivent encourager à trouver des solutions aux problèmes de l'environnement et qu'elles soient efficaces par rapport à leur coût.

Effectivement certains pays ont effectué quelques politiques du marché comme les permis négociables pour maintenir un prix à la pollution ou à l'exploitation abusive des ressources naturelles ; des politiques renforcent la pression sur les producteurs et les consommateurs en termes de sensibilisation envers l'environnement (pollution, déchets...ETC.) : spécifications technologiques à perfectionner l'efficacité énergétique et le taux d'émissions, la protection des sols, des forêts, de la faune...ETC, des mesures internes soutiennent la bonne gestion des forêts, les activités économiques sans carbone encourageant une économie verte, mais ainsi

---

<sup>34</sup> Idem. P. 6.7.

influencent le commerce international en exprimant la crainte de certaines parties et les considèrent comme des mesures pour déguiser un protectionnisme commercial.

C'est dans ce contexte que le système commercial multilatéral (OMC) vient d'éradiquer cette crainte sous le principe que l'ouverture des échanges commerciaux continue de soutenir les efforts faits pour mettre en place une économie verte avec des mesures et règles transparentes.<sup>35</sup> On signant des accords qui vont dans leur contexte comme :

- l'accord sur les obstacles techniques au commerce sur les prescriptions environnementales comme spécifications volontaires ou obligatoires applicables aux produits et à la production, étiquetage et évaluation de la conformité, caractéristiques et performance ; qui ont par but d'améliorer l'utilisation des ressources et réduire la pollution, grâce à l'efficacité énergétique, à la réduction des déchets ou à la gestion des forêts.

- la signature d'un accord général sur les tarifs douaniers et le commerce concernant les mécanismes de prix et de marché comme les taxes environnementales, systèmes d'échange de droits dans le but d'internaliser les coûts environnementaux, pour les émissions de gaz à effet de serre.

- l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires pour les programmes de soutien comme l'aide fiscale et mesures en faveur des prix et de l'investissement qui sont pour favoriser le développement et le déploiement de technologies respectueuses de l'environnement.

- l'accord sur les marchés publics respectueux de l'environnement comme l'adoption des spécifications techniques et de critères d'évaluation qui encouragent l'achat des biens et des services écologiques pour but de favoriser la consommation et la production durable.<sup>36</sup>

### **a-3)- Les efforts de l'OMC à l'aide des pays en développement :**

Dans le titre de l'aide des pays en développement l'OMC réagit comme un cadre d'assistance technique et renforcement des capacités où s'exprime par la logique de fait que les deux tiers des membres de l'organisation sont des pays en développement et où cette dernière tient à faire mieux comprendre les membres de leurs droits et obligations, ainsi d'améliorer leur capacités institutionnelles face aux difficultés de ces obligations.

---

<sup>35</sup> Idem. P.9.

<sup>36</sup> Idem. P.10.11.

Dans le même contexte l'OMC fournit des cours de formations en ligne de politiques commerciales régionaux à Genève, une assistance technique, un soutien universitaire et elle répond aux besoins spécifiques des pays moins avancés. Parmi les actions pour le renforcement des capacités :

l'aide pour le commerce, fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et le cadre intégré renforcé ; la première action a fait un appel pour les pays en développement pour s'intégrer dans le système commercial international en offrant un cadre de sensibilisation, d'analyse et débat, et de présenter des exemples de mise en œuvre concrètes ; la seconde a notamment le but de les aider à renforcer l'application des normes et les directives et recommandations sanitaires, phytosanitaires, zoosanitaires et les améliorer d'une façon à avoir un accès aux marchés et encourager une croissance économique durable, favorise la sécurité alimentaire environnementale et réduire la pauvreté ainsi de déterminer les bonnes pratiques de ces dernières et de leur fournir un financement, la dernière est un programme multi donateurs destiné à aider les pays moins avancés à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral ainsi les aider à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques, ainsi les communautés à sortir de la pauvreté<sup>37</sup>

#### **a-4)- Le cycle de Doha et le développement durable :**

Lors de la conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha en 2001, les ministres ont déclaré que le commerce international a un effet positif sur le développement économique et la réduction de la pauvreté, où le programme de travail de Doha est favorable pour les intérêts des pays en développement et la continuation des efforts pour garantir leur développement et leur part de la croissance du commerce mondial.

Les négociations de Doha sur le commerce et l'environnement se déroulent sur trois domaines essentiels :

- **Les biens et services environnementaux :** qui consiste à l'aide de la libéralisation des biens et services à aspect positif sur l'environnement ; comme les équipements aidant la production de biogaz, les panneaux et chauffe-eaux solaires et les turbines hydroélectriques et en terme des services comme celles de la conservation des sols et de protection de la nature et les conseils en faveur de l'environnement. Aussi les réductions tarifaire et non tarifaire du commerce des biens et services

---

<sup>37</sup> Idem. P.13.14.15.

environnementaux permettent l'accès à une gamme plus large de produits moins coûteux avec des objectifs environnementaux qui contribuent à la réduction de la pollution d'eau et de l'air, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la conservation des ressources et la diffusion des compétences et des technologies.

- **Les accords environnementaux multilatéraux et l'OMC** : plusieurs négociations ont été discutées par les membres de l'OMC pour l'assurance de l'harmonie entre les obligations commerciales des accords négociés au niveau multilatéral et la protection de l'environnement, et les règles de l'OMC. Parmi les 250 accords environnementaux multilatéraux qui sont en vigueur, il existe vingt d'entre eux relatifs au commerce (prescriptions en termes de notifications et licences, interdictions, emballages ou d'étiquetage). Ainsi que la relation des négociations entre les AEM et l'OMC est une chance pour la création de l'association entre les programmes relatifs à l'environnement et le commerce au niveau international.
- **Les subventions à la pêche** : les subventions à la pêche ont engendré de nombreux problèmes comme les surcapacités et la surpêche dans les flottes modernes, c'est dans ce contexte que les membres de l'OMC ont tenu compte d'améliorer leurs disciplines concernant ce secteur et de révéler son importance pour les pays en développement. Mais les négociations des membres de l'OMC ne sont pas achevées sur le terme des subventions, mais aussi si elles provoquent effectivement ces problèmes, et quelles sont les disciplines multilatérales qui doivent être prises pour les différents types de subventions, Plusieurs disciplines multilatérales peuvent assurer la durabilité des stocks de poissons y compris celles des pays en développement et avoir l'accès à long terme à une source fiable de ressources halieutiques.

Ces négociations ont touché d'autres domaines comme **l'agriculture**, où l'OMC a tenu compte d'obtenir un abaissement des obstacles tarifaires et du soutien interne à des effets de distorsion des échanges ; dans le cadre du paquet global ils ont déjà accepté d'éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles. Les pays moins avancés bénéficient dans ce contexte de l'amélioration, et de l'accès de leurs produits agricoles aux marchés grâce à la décision de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (2005).

Aussi les membres de l'OMC ont fait des actions contre les subventions qui endommagent l'environnement, ils ont donc décidé la destruction des éléments ou aspects qui sont indispensables pour le développement durable comme : la perte de diversité biologique, déforestation...ETC.

D'autres domaines ont été évoqués comme : **les produits industriels, les services et la facilitation des échanges.**<sup>38</sup>

#### **b)- La certification environnementale :**

La certification environnementale désigne la vérification par un organisme extérieur accrédité par une entreprise, des exigences contenues dans le référentiel utilisé pour la mise en place d'un système de management environnemental.<sup>39</sup>

Une entreprise se considère comme étant une entreprise à impact environnementale dans ses activités lors de sa mise en terrain d'un système de management environnemental (SME), parmi eux on distingue la norme ISO 14001 et celui d'enregistrement européen EMAS qui est plus exigeant en terme de la conformité à la réglementation environnementale, prévoit la communication externe chaque année des indicateurs de performance environnementale.

La mise en œuvre de différents moyens par Le système communautaire de management environnemental et d'audit, dans le but d'améliorer le système de management environnemental : d'un système de management environnemental, de l'évaluation systématique, de la fourniture d'informations sur les résultats obtenus en matière d'environnement et de la concertation avec le public et les autres parties intéressées.

L'organisation internationale de normalisation (ISO) c'est créée en 1996, où se relève la norme ISO 14001 de la famille ISO 14000 à objectif de promouvoir et encadrer une démarche de management environnementale et de la mise en place d'un système de production, gestion et de fonctionnement dans une perspective de maîtrise des impacts environnementaux. Une norme qui s'adresse à tous types d'organisation quel que soit son secteur d'activité. Les modalités de son implication peut être contrôlées et certifiées par un organisme agréé.

Le SME se traduit par la gestion de l'environnement, la communication interne et externe et par le processus de production. Il permet aussi d'améliorer les performances environnementales d'une organisation. Il est la conclusion des activités de planification, la structure organisationnelle et ressource pour élaborer et pérenniser une politique

---

<sup>38</sup> Idem. P. 16.17.18.

<sup>39</sup> Dictionnaire environnement, certification environnementale est une définition du dictionnaire environnement et développement durable, in site internet : [https://www.dictionnaire-environnement.com/certification\\_environnementale\\_ID5231.html](https://www.dictionnaire-environnement.com/certification_environnementale_ID5231.html), Consulté le 22/07/2020.

environnementale.<sup>40</sup>De plus on distingue une autre certification de management en terme de qualité comme celle de 9001.

Plusieurs certifications et labels environnementaux qui sont réservés à un secteur professionnel ou à portée plus générale et à objectif d'un référencement, une certification ou une qualification, sont des signes qui portent sur des activités, services et produit ou équipement, Ainsi qu'ils informent et rassurent aux clients que quelques critères environnementaux pour ses biens et services sont respectées, un label ou un certificat génère des bénéfices comme la conformité règlementaire, réduction des coûts de mobilisation du personnel...ETC. ils sont le résultat visible d'un processus interne à l'entreprise pour le client et qui prend du temps et des moyens pour qu'ils seront anticipées et préparée (La performance environnementale).<sup>41</sup>

#### **- La norme ISO 26000 :**

Il s'agit d'un guide de lignes directrices et non pas d'exigences <sup>42</sup>,publié en novembre 2010 , et destiné à toutes les organisations, dans tous les pays , afin de les aider à opérer d'une manière socialement responsable et contribuer au développement durable. Ces lignes directrices concernent, entre autre, les questions centrales de la responsabilité sociales et les domaines d'actions qui leurs sont associés ainsi que l'intégration, la concrétisation et la promotion d'un Comportement responsable au sein de l'organisation.

#### **- La norme SA (social) 8000 :**

Il s'agit d'un code de conduite conçu vers la fin des années 1990 par une ONG américaine (social accountability international) dans le but de prendre les entreprises vers l'amélioration des conditions de travail. Les domaines couverts par la SA 8000 concernent, entre autre : le travail des enfants, le travail forcé, l'hygiène et la sécurité, la discrimination, la liberté syndicale, le temps de travail, la rémunération.<sup>43</sup>

---

<sup>40</sup> L'environnement en France, rapport sur l'état de l'environnement, Les démarches de certification environnementale, éléments de cadrage. in site internet : <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/economie-verte/activites-de-l-economie-verte/demarches-labellisees/article/les-demarches-de-certification-environnementale> , Consulté le 23/07/2020.

<sup>41</sup> République française, Agence de la transition écologique, Labels et certifications, in site internet : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/labels-certifications>. Consulté le 23/07/2020.

<sup>42</sup> Cette norme n'est pas destinée à la certification

<sup>43</sup> FATIMA ZOHRA, Marketing et développement durable, 2011/2012, université d'Oran. P. 26. 27.

A titre d'exemple de développement progressif porté dans le secteur de la construction et par ses nouveautés qui ont fait la nécessité de plus de certifications environnementales, suit le cas de l'Europe avec la consommation de 50% des ressources naturelles par ce secteur en terme de consommation d'eau et la responsabilité d'émissions des gazes à effet de serre (35%) et le gaz suite à l'activité (70%), et c'est dans le contexte de ces derniers que différents systèmes d'évaluation d'efficacité énergétique et de performance environnementale des bâtiments ont apparus, qui impactent les maîtres d'ouvrage. Distinguant trois certifications environnementales renouvelées (HQE, BREEAM, LEED) présentés dans le tableau au-dessous :<sup>44</sup>

---

<sup>44</sup> Idelec plus. Laurent Gallay. HQE, BREEAM et LEED : les principales certifications environnementales du bâtiment, 07 Novembre 2018, in site internet : <https://www.idelecplus.com/blog/hqe-breeam-leed> , consulté le 23/07/2020.

**Tableau 3:** les trois certifications environnementales HQE, BREEAM, LEED :

HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE)	BUILDING RESEARCH ESTABLISHMENT ENVIRONMENTAL ASSESSMENT METHODOLOGY (BREEAM)	LEADERSHIP IN ENERGY AND ENVIRONMENTAL DESIGN (LEED)
<b>Date de création</b>		
2004/2005	1990/2011	1998/2018
<b>Organisme</b>		
CERTIVEA	BRE	USGBC / GBCI
<b>Opérations livrées en France dont IDF</b>		
607/284	60/40	19 / 18
<b>Nombre de critères et cibles</b>		
<p>Eco-construction : Relation bâtiment et environnement, matériaux, chantier à faible impact</p> <p>Eco-gestion : énergie, eau, déchets, maintenance</p> <p>Confort : hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif</p> <p>Santé : qualité sanitaire des espaces, de l'eau et de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Management,</li> <li>· Santé &amp; Bien-être</li> <li>· Énergie</li> <li>· Transport</li> <li>· Matériaux</li> <li>· Eau</li> <li>· Déchets</li> <li>· Pollution</li> <li>· Paysage &amp; écologie</li> <li>· Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Management</li> <li>· Durabilité du site</li> <li>· Transport &amp; Localisation</li> <li>· Énergie &amp; Rejets atmosphériques</li> <li>· Qualité environnementale de l'environnement intérieur</li> <li>· Gestion de l'eau</li> <li>· Innovation</li> <li>· Priorités régionales</li> <li>· Matériaux &amp; Ressources</li> </ul>
<b>Niveaux de performance</b>		
Bon / Très bon / Excellent / Exceptionnel ★★★★★	Pass / Good / Very good / Excellent / Outstanding ★★★★★	Certified / Silver / Gold / Platinum ★★★★★
<b>Coût à payer au certificateur pour un immeuble de 10 000 m²</b>		
~20 700 € dont +6 640€ pour un label énergétique	~8 780 € ne permettant pas l'obtention de labels HPE	~6 740 € ne permettant pas l'obtention de labels HPE
<b>Procédures</b>		
3 audits (programme, conception, réalisation) réalisés par une tierce partie désignée par CERTIVEA	Rapport d'évaluation réalisé par un BREEAM Assessor et vérifié par le BRE	Enregistrement du projet sur une plateforme en ligne et évaluation du dossier par le GBCI
<b>Certification en exploitation à renouveler pour pérenniser les performances</b>		
HQE exploitation	BREEAM in use	LEED O+M (operations Maintenance)
<b>Appréciation générale de la certification</b>		
Incontournable en France · Son process de certification & son système de management participent à l'amélioration de la qualité globale du projet · Il permet l'obtention de labels de performance énergétique · Son coût reste parfois un frein	· En fort développement · Largement utilisé pour les centres commerciaux · Différenciant sur les thèmes de biodiversité · Son process de certification allégé et son coût séduisent	· Très présent à l'international mais encore peu utilisé en France · Recherché sur de gros actifs pour la quasi-totalité situés en IDF · Mission commissioning rendue obligatoire · Process de certification simple, son coût est donc réduit

<https://www.idelecplus.com/hs-fs/hubfs/HQE-BREEAM-LEED.jpg?width=800&name=HQE-BREEAM-LEED.jpg>

## **Section2 : La responsabilité sociétale des entreprises et la stratégie de développement durable dans l'entreprise :**

### **a)- la responsabilité sociale des entreprises :**

#### **a-1)- genèse de la responsabilité sociale des entreprises :**

Le concept de la responsabilité sociale des entreprises existe déjà au 19<sup>e</sup> siècle où les patrons essayent d'éradiquer les marches de revendication, en assurant toutes les charges des travailleurs de soins, éducation de leurs enfants ou les mouvements charitables.

Dès les années 1930 aux états unis tous les entreprises s'apparentent à la RSE avec l'intervention minimale de l'état en qui concerne les services d'intérêt générale, ainsi d'attirer et faire rejoindre des caractères de compétence fortes dans l'entreprise toute on offrant des services à base de contexte européen qui tire par exemple l'assurance maladie...Etc.

Et c'est au même temps que les premiers théoriciens commencent à enseigner le concept de la RSE dans les universités (Théodore kreps et richard Bowen).<sup>45</sup>

Avant, l'origine de ce concept peut se perçoive dès le 18<sup>e</sup> siècle avec l'interdiction à des anglais la consommation du sucre de canne de la zone des caraïbes qui se produisait grâce à l'esclavage, ou les législations qui visent à l'amélioration des conditions de travail en Europe à partir de 19<sup>e</sup> siècle.

La définition de DD annoncée en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement des nations unis permis à déclarer la notion de RSE à base des principes directeurs de l'OCDE en 1976 pour les entreprises multinationales et l'avis tripartite de l'OIT en 1977 sur ces dernières et leurs politiques sociale.<sup>46</sup>

Pleins d'évènements des années 90 ont renforcés le concept de la RSE, ainsi avec la sortie des déférentes normes comme ISO 26000, Bhopal en 1984 et Enron en 2001 qu'ont fait

---

<sup>45</sup> « La responsabilité social des entreprises », Anne Peeters, Origine et développement de la RSE, l'origine, courrier hebdomadaire du centre de recherche et d'information sociopolitique, CAIRN.INFO, 2004/3n<sup>o</sup>1828, p.9. in site internet : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2004-3-page-1.htm> Consulté le 21/03/2020.

<sup>46</sup> RSE pro, information sur la responsabilité social et environnementale pur une entreprise durable, connaissez-vous les origines de la RSE ?, décembre 2010, in site internet : <https://rse-pro.com/rse-origine-498> consulté le 01/06/2020.

avancés cette dernière et révéler son intérêt quelque soit par les consommateurs ou par les directions intéressés.<sup>47</sup>

### **a-2)- Définition :**

« La RSE est la prise en compte par l'entreprise sur une base volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leurs interaction avec autres acteurs appelés « parties prenantes ».<sup>48</sup>

En effet c'est la prise en considération des difficultés et des agitations liées au développement durable dans les activités opérationnelles des entreprises dont les stratégies managériales qui sont en place doivent avoir des préoccupations social et environnementales.

La naissance de concept de la RSE est due à l'exigence régulière des associations écologiques et humanitaires aux entreprises de mettre en mesure les impacts sociaux et environnementaux à titre d'exemple l'amélioration des filières d'approvisionnement et de sous-traitance en termes de leur qualité globale ainsi que le bien-être des salaires (salaires des entreprises).<sup>49</sup>

### **a-3)- Contexte de la responsabilité sociale des entreprises dans les organismes mondiaux et internationaux :**

- **L'OMC et la responsabilité sociale des entreprises.**
- **La responsabilité sociale des entreprises et l'OIT.**
- **La Banque mondial.**
- **Le contexte Européen.**

Le premier sommet interministériel en 1996 à Singapour tient à mettre en débats les clauses sociales dans le commerce international par **l'organisation mondial du commerce**, cette question faite d'une question majeur par des organisations non gouvernementales en particulier les ONG sociales et celles qui prennent en considération l'idée de développement

---

<sup>47</sup> Idem.

<sup>48</sup> Responsabilité sociétale des entreprises, dictionnaire la toupie en linge, in site internet : [www.toupie.org/dictionnaire/Rse.htm](http://www.toupie.org/dictionnaire/Rse.htm) consulté le 22/03/ 2020.

<sup>49</sup> La Rédaction JDN, le 11/03/2019, RSE : définition, in site internet <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1199041-rse-responsabilité-sociétale-des-entreprises-définition-exemple/> consulté le 22/03/2020.

et de rapport Nord-Sud, pour ces dernières le respect des clauses fondamentales ne se repose pas seulement sur les états et les pouvoirs publics mais aussi sur les entreprises.

Par contre les états et la confédération internationale des syndicats libre à Singapour se mettent en accord de ne pas faire relation entre les paramètres de l'OMC, le respect des normes sociales, le commerce et laissent le débat ultérieur.

En générale le manque des débats avec l'OMC est la thèse résumé en ce qui concerne la responsabilité des entreprises dans l'aspect social notamment dès les années 80 et plus particulièrement avec les pays en voie de développement.

**L'organisation international du travail** est sans exception la plus soucieuse de la question de la RSE, notamment le rapport de novembre 1998 l'OIT a proposée à son conseil en matière de RSE de mettre un label social global au sein de l'OIT, malheureusement une idée rejetée par quelques délégués du conseil d'administration principalement par les pays en développement.

En 1999 l'OIT adoptait la convention sur les pires formes de travail des enfants. suite à la prise en importance de cette question par les entreprises, le BIT de son côté observe l'activité et l'évolution de la RSE dans le monde ainsi de développer et de mettre des activités et des supports de formation pour mieux comprendre la déclaration de l'idée des entreprises multinationales qui dirigent les grandes entreprises dans les pays en développement plus particulièrement.

L'OIT aussi est chargée de créer un mécanisme qui certifie les contrôleurs des produits.

De sa part **la banque mondial** rends compte à la RSE et elle travaille d'une manière étroite avec les entreprises des pays de sud et leur lance des cours en ligne, des études sur la RSE, associée avec les entreprises qui suivent et développent des programmes en matière de RSE comme Nike et GAP.<sup>50</sup>

-Le réseau européen des entreprises de la cohésion sociale fait sa naissance à partir de divers **politiques européennes** qui déclarent l'attention de la cohésion social avant même le livre

---

<sup>50</sup> « La responsabilité social des entreprises », Anne Peeters, Origine et développement de la RSE, le contexte politique, courrier hebdomadaire du centre de recherche et d'information sociopolitique, CAIRN.INFO, 2004/3n<sup>o</sup>1828, p.15, 16, 17,18. in site internet : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2004-3-page-1.htm> Consulté le 21/03/2020.

vert de 2001, afin que cette dernière se transforme à la CSR Europe dans la fin des années 1990, un nouveau système de la diminution des droits de douane avec la condition de l'amélioration en qui concerne les matières sociales et environnementales le système de préférences généralisées socio-environnementales .

L'accord de Cotonou de l'union Européen avec ses partenaires de l'Afrique appel ainsi au respect des droits économiques et sociaux et aux droits principaux du travail présentés dans les conventions de l'OIT. Et affirme l'importance de la participation de la société civile et les acteurs privés et de leur réalisation.

-L'organisation **d'un forum** des parties prenantes de la RSE est la décision de la commission européenne en juillet 2002 pour but d'avoir un lieu de débat et faire des recommandations à propos de la problématique.

« Les employeurs, les syndicats, les consommateurs et les investisseurs doivent trouver des solutions communes et des accords qui répondent à leur besoins respectifs », était la déclaration d'Anna Diamantopoulou la commissaire européenne, pour bien présentée le rôle du forum et les parties qui sont responsables de l'atteindre.

- Un rapport c'est rédigé en avril 2002 avec la majorité des deux tiers de voix et succédé au livre vert dans la commission des affaires sociales du **parlement européen** par la houlette du parlementaire britannique, Richard Howitt.

Ainsi que la plupart des parlementaires reçoivent les développements à propos de la RSE favorablement, et quelques nombres désirent d'exercer aussi les pratiques sociales et environnementale dans les entreprises avec la même importance offerte à celles qui visent à accroître leur compétitivité et de rendre compte par la commission des principes qui orientent et guident les politiques de la RSE.

Le parlement affirme la grande importance de lien entre les organisations d'employeurs et de salariés dans tous les niveaux, et de la protection des fondements de service d'intérêt générale et lutte contre l'exclusion social.<sup>51</sup>

-Pour **le comité économique et social** la RSE est fort important de contribuer à l'amélioration de l'emploi et la prise en considération des dimensions de la santé, la sécurité et favorise les chercheurs de la main d'ouvres sur le marché de travail, aussi d'être prudent qu'elle ne

---

<sup>51</sup> Idem, p. 19,20.

remplace pas les approches réglementaires mais de tenir compte à l'environnement l'égal, de particularités sectorielles, de taille d'entreprise tous ce qu'est d'une approche globale. Où le comité économique et social aspire d'explorée mieux les ressources par la commission.

#### **a-4)- La responsabilité sociale des entreprises et le développement durable :**

La convention lancée en 1992 à Rio sur l'environnement et le développement définit l'importance de la responsabilité social des entreprises dans la mise en terrain du développement durable, ainsi que de sa part la commission européenne la tire comme l'une des stratégies de DD.<sup>52</sup>

La RSE est tout simplement l'application de la notion de DD, appuyant sur leurs participation majeur de développement d'un territoire, garantir des emplois à leurs salariés et de consommation des matières premières et sont émettrice de déchets de là que les entreprises ont un grand rôle en matière de développement durable et dans l'application de ses trois piliers.<sup>53</sup>

##### ➤ **Entreprise économiquement efficace :**

La réalisation de performances économiques est le but principal que l'entreprise cherche à atteindre. Et après l'intégration des aspects environnementaux économiques et sociaux du développement durable aux gestions quotidiennes de l'entreprise, cette dernière cherche à être durable dans sa performance, c'est-à-dire être efficace à long terme.

##### ➤ **Entreprise socialement équitable :**

L'entreprise a une responsabilité sociale envers son milieu, c'est-à-dire être responsable avec ses parties prenantes (respecter ses clients, protéger la santé de ses employés lors du travail, être équitable avec ses actionnaires, ses fournisseurs, etc.). Ainsi que respecter le milieu d'implantation de l'entreprise, notamment ses droits et sa culture.

---

<sup>52</sup> Idem, p.21, 39.

<sup>53</sup> « Management et avenir, Fabrice Mauléon, François Silva, Etats des lieux de la RSE et du développement durable en France, 2009/3(n°23), pages 23 à 35.paragraphe 4, in site internet : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-3-page-23.htm> consulté le 06/06/2020 .

- **Entreprise écologiquement responsable** La protection de l'environnement est l'un des plus importants objectifs du DD. L'entreprise cherche donc à réaliser des bénéfices tout en respectant l'environnement, c'est-à-dire réduire les impacts de ses activités sur l'environnement comme les déchets et la pollution. Dans le point suivant, nous présenterons les principales actions prises dans le monde en faveur de la préservation de l'environnement, pour répondre aux exigences du DD.<sup>54</sup>

## **b)- Intégration de la stratégie de développement durable dans l'entreprise :**

### **b-1)- Intégration de développement durable dans l'entreprise « signification » :**

L'existence de DD dans une entreprise est la prise en considération par cette dernière de sa performance économique, environnementale et sociale au même temps, sans sacrifier sa rentabilité ou d'un terrain au bénéfice des deux autres.<sup>55</sup> Autrement dit c'est en générale aller au-delà de la vision de rentabilité et de développer la performance économique de l'entreprise par la préservation de l'environnement et le développement social ainsi que l'intégration de développement durable dans la stratégie managerielle de l'entreprise.

### **b-2)- Pratique d'intégration de développement durable dans l'entreprise :**

Un dirigeant d'une entreprise ne peut pas être l'intégrateur du développement durable à coté de ses responsabilités enchainées, et l'impossibilité de le faire avec l'efficacité et la vitesse nécessaire ; dans le cas où il doit améliorer les compétences managériales à propos de ce domaine dans l'entreprise et mettre à sa disposition certaines propositions comme :

- ❖ Faire employer un responsable de DD, une solution destinée aux entreprise qui dispose des moyens.
- ❖ Entraîner quelques personnes pour le DD c'est-à-dire de se débrouiller avec les moyens du bord, une proposition qui prenne de temps et manque d'expertise ainsi qu'il faut que le projet sois structurant de l'entreprise et non pas un projet comme les autres.

---

<sup>54</sup> Ben Yedder. M et Farhoud. M. (2009), 'Le DD est-il bienvenu dans les organisations ? cas de l'implantation d'un SME en Tunisie', DD et territoires, Varia (2004/2010).

<sup>55</sup> Les cahiers du développement durable, l'entreprise en tant qu'acteur économique, sin site internet : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/entreprendre/1-1-lentreprise-un-acteur-du-developpement-durable/> consulté le 09/06/2020.

- ❖ Avoir plus d'expertise tout en intervenant un cabinet de conseil en DD qui nécessite l'implication du management et de motivation de l'entreprise.<sup>56</sup>
- ❖ Profiter des services d'un manager expert dans le domaine (développement durable) c'est dans le même contexte que l'intervention d'un cabinet de conseil, un avantage de minimiser le temps consacré par l'entreprise (managers).

Le rôle du manager intégrateur de développement durable est de faire une harmonie entre : la vision stratégique, le marketing environnemental, l'engagement social, le management participatif et le pragmatisme financier, C'est-à-dire présenter à base des marchés et l'expérience de l'entreprise les trois axes de développement durable (l'environnement, le social, l'économie), innover des produits et des services qui tire le gain pour les deux canons : l'environnement et l'entreprise, mettre l'aspect humain dans le centre du projet, faire participer les partenaires et les clients ainsi que les employeurs dans cette démarche et assurer la pérennité de l'entreprise et obliger les actionnaires d'aller dans le même contexte.

La mission du manager prend sa fin de transmettre tous les outils et les référentiels des principes du développement durable à l'entreprise et aux ses dirigeants (devenir des intégrateur du DD).<sup>57</sup>

### **b-3)- Avantages de l'intégration de développement durable dans l'entreprise :**

L'intégration de développement durable dans les entreprises tire Plusieurs avantages comme :

- L'assurance de la pérennité de l'entreprise à long terme et l'amélioration du bien-être des travailleurs et leur condition de travail.
- Consolidation, soin de l'image de l'entreprise sur le marché et vis-à-vis ses clients, fournisseurs, riverains...ETC. ainsi que s'adapter d'une façon rapide aux évolutions de la société.
- réduction de quelques coûts en termes de matières premières, énergie, taxe sur les émissions...ETC. Et la motivation des employeurs s'améliore ainsi que la réalisation des économies considérables.<sup>58</sup>

---

<sup>56</sup> SKILLS-ALLIANCE, « dirigeants de transition, experts en amélioration de la performance, retournement et transformation d'entreprises », comment intégrer le développement durable dans la stratégie et le management de son entreprise, 24 novembre 2008, in site internet : <https://www.skills-alliance.fr/2008/11/comment-integrer-le-dd-.html> consulté le 09/06/2020.

<sup>57</sup> Idem.

<sup>58</sup> Les cahiers du développement durable, l'entreprise en tant qu'acteur économique, in site internet : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/entreprendre/1-1-lentreprise-un-acteur-du-developpement-durable/> consulté le 09/06/2020.

- Offre des biens et services qui apportent une qualité de vie aux gens.
- Préservation des ressources naturelles.
- Augmentation de la productivité des employés.
- L'augmentation de chiffre d'affaire.<sup>59</sup>
- La transparence totale sur les pratiques de l'entreprise qui permettent d'attirer l'attention des clients et leur confiance (avantage concurrentiel).
- Diminution des coûts de fonctionnement.
- L'ouverture sur les opportunités d'avenir.
- Réduction des risques : liés aux ressources humaines avec la bonne gestion, ainsi les questions d'éthiques et écologiques imposées de plus en plus par la société et les politiques publiques.<sup>60</sup>

### **Conclusion :**

le commerce international a évolué ces dernières années ,il joue un rôle très importants dans l'économie d'un pays, permettant son ouverture à l'extérieur à travers les relations commerciales avec l'étranger, ,il nous permet aussi de mieux cerner et de comprendre les facteur derrière la décision d'exportation , l'émergence de nouveaux marchés , la globalisation des échanges et le développement des technologies de l'information. Donc la contribution du commerce dans le développement durable, notamment l'organisation internationale du commerce fait une grande importance dans l'atteinte des objectifs de DD, toute on intégrant ses stratégies dans le facture essentiel du commerce qu'est l'entreprise et on distinguant ainsi les efficacités tirés sur le terme de responsabilité sociale des entreprise.

---

<sup>59</sup> MOBIVAL. Quels sont les avantages et les inconvénients du développement durable, in site internet : <http://www.mobival.fr/quels-sont-les-avantages-et-les-inconvenients-du-developpement-durable> consulté le 05/08/2020.

<sup>60</sup> wikiCréa partenaire des entrepreneurs, 5 avantages du développement durable pour votre entreprise. Le 29/09/2019. In site internet : <https://www.creerentreprise.fr/developpement-durable-entreprise-avantages> , consulté le 05/08/2020.

## **Chapitre III : Le commerce international et le développement durable en Algérie :**

### **Introduction :**

Les réformes affectant le commerce extérieur de l'Algérie constituent un élément important du processus de transformation engagé par le pays à partir de la seconde moitié des années 1980. L'objet de celles-ci est de fournir un cadre analytique de l'évolution de la politique commerciale de l'Algérie.

L'activité d'exportation est devenue une exigence incontournable du monde d'aujourd'hui soit pour l'état ou pour l'entreprise, qui se caractérise par une évolution rapide et multiforme du commerce mondial. Les entreprises, précisent qu'une politique internationale n'est plus uniquement un moyen d'augmenter leur chiffre d'affaires, mais aussi un impératif de survie pour plusieurs d'entre elles. L'Algérie dans le même contexte à base de sa balance commerciale explique depuis son ouverture sa position d'exportation et d'importation des différents produits qui définit en effet les points de faiblesse et de force de son commerce international.

De plus, l'Algérie cherche depuis son indépendance à mettre en place une économie forte et concurrente face aux crises économiques qu'elle a vécues, elle a aussi tenté de mettre la lumière aux crises écologiques que le pays a rencontrées par la mise en œuvre des mesures en faveur du cadre de la stratégie nationale du développement durable.

### **Section 1 : Le commerce international de l'Algérie :**

#### **a)- Les démarches de l'ouverture commerciale en Algérie :**

L'économie a été ouverte en Algérie depuis les années 90 après les réformes économiques menées par le gouvernement. Mais c'est en 1994 que la libéralisation effective des échanges extérieurs a été entamée suite au cadre d'un processus transitoire systémiques soutenu également par un programme d'ajustement structurel conventionné avec le fond monétaire international.<sup>61</sup>

La démarche pour l'adhésion à l'OMC qui est fondée sur des négociations multinationales et circonscrites aux strictes questions économiques et commerciales, diffère à celle avec l'Union

---

<sup>61</sup> MONSIEUR BENAMAR SOFIAN, MONSIEUR AIT HABOUCHE ABDELMAJID, Commerce extérieur et revenus en Algérie : synthèse statistique et économique, Université d'Oran. 2011-2012. P.7.

européenne qui dépasse les volets économiques et commerciaux. C'est dans le but de la création d'une zone de prospérité des deux rives de la méditerranée pour réduire les inégalités et les disparités qui existent entre eux que l'Union européenne et les pays de la région méditerranéenne ont effectué un accord d'association et de partenariat global (la conférence de Barcelone en Novembre 1995 était la première démarche des négociations), l'Algérie avant a effectuée en 1993 des négociations avec l'union européenne d'établissement d'un partenariat euro-méditerranéen, ratifier la déclaration de Barcelone en 1995, et les reprenaient quand elle a affichée ses exigences de modalités de libéralisation économique et de coopération le 4 Mars 1997. En décembre 2011 (ratifié en Mars 2002) le partenariat Algéroeuropéen été officiellement concrétisé suite à la signature d'un accord d'association<sup>62</sup> articule sur les axes suivants : un union politique et de sécurité réalisé par l'instauration d'une discussion régulière pour établir des liens de stabilité entre les deux parties , la création progressive d'une ZLE pendant une période transitoire de 12 ans maximum de l'entrée de la libéralisation des échanges des biens/ services et capitaux graduellement et l'association dans les domaines sociaux culturels et humaines pour favoriser les échanges humaines et la réduction des flux migratoires du sud vers le nord par l'encadrement des procédures administratifs.

Avec son entrée en vigueur à partir du juin 2005, l'accord d'association substitue l'accord de coopération entre la communauté économique européenne et l'Algérie, ainsi que l'accord entre les pays membres de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et l'Algérie signé le 26 avril 1976 à Alger.<sup>63</sup>

C'est dans le contexte d'estimation d'adhésion à l'OMC que l'Algérie depuis longtemps a présenté ses revendications pour conclure l'accord d'association (libéralisation plus progressive et coopération plus productive et strictement commercial proposée par l'union), ainsi dans sa déclaration formelle de la nécessité d'une forte pression d'un partenaire stratégique qu'il la pousse à réaliser ses objectifs d'atteinte.<sup>64</sup>

---

<sup>62</sup> Publié au journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire le 18 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 27 avril 2005.

<sup>63</sup> A. Sid Ahmed, 1995, un projet pour l'Algérie : éléments pour un partenariat euro- méditerranéen, édition publisud, Paris.

<sup>64</sup> M. BENAMAR SOFIAN, M. AIT HABOUCHE ABDELMAJID, Commerce extérieur et revenus en Algérie : synthèse statistique et économique, Mémoire de magister en science économiques. Université d'Oran. 2011-2012. P.10.

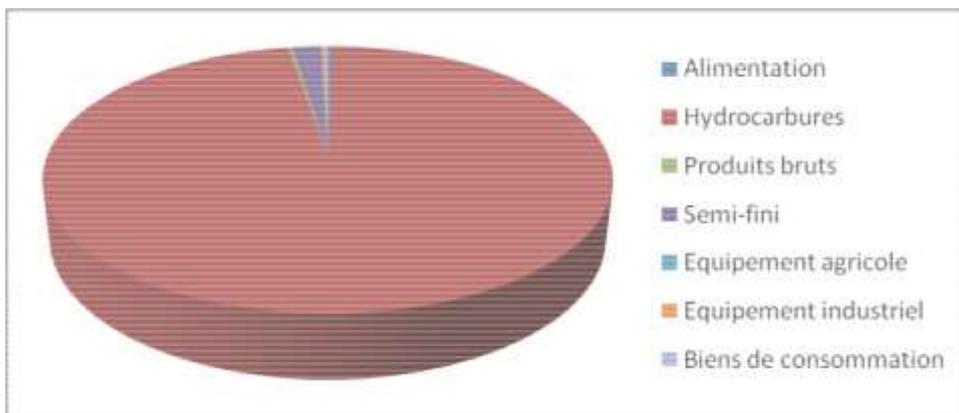
## b)- Evolution du commerce extérieur de l'Algérie :

Le commerce extérieur de l'Algérie après la présentation de son cadre législatif a connu des évolutions en termes d'exportation et importation, par structure et par rapport au PIB depuis l'ouverture jusqu'à la décennie dernière.

L'exportation dans les huit premières années de l'ouverture représente un état fluctuant de l'année 1990 à l'année 1998 de 8.3 milliards/dollars, 13.5 milliards/dollars à 9.6 milliards/dollars. Mais c'est à partir de l'année 1999 que l'exportation a connu des hausses rapides et successives à part les deux années 2001-2002, en 2007 elle a connu une valeur de 60.1 milliards/dollars. En terme de structure le secteur des hydrocarbures est le dominateur des exportations Algériennes d'une part de 96.5% se suit les produits finis d'une moyenne remarquable de 2% par rapport aux autres secteurs.

A l'exception des années 1991, 1996 et 1997. Les importations Algériennes ont connu des augmentations progressives pour atteindre une valeur de 27 milliards/ dollars. à l'exception de secteur d'hydrocarbures, les importations Algérienne se divise dans le premier lieu entre équipement industriel, semi-fini, alimentation et autres.<sup>65</sup>

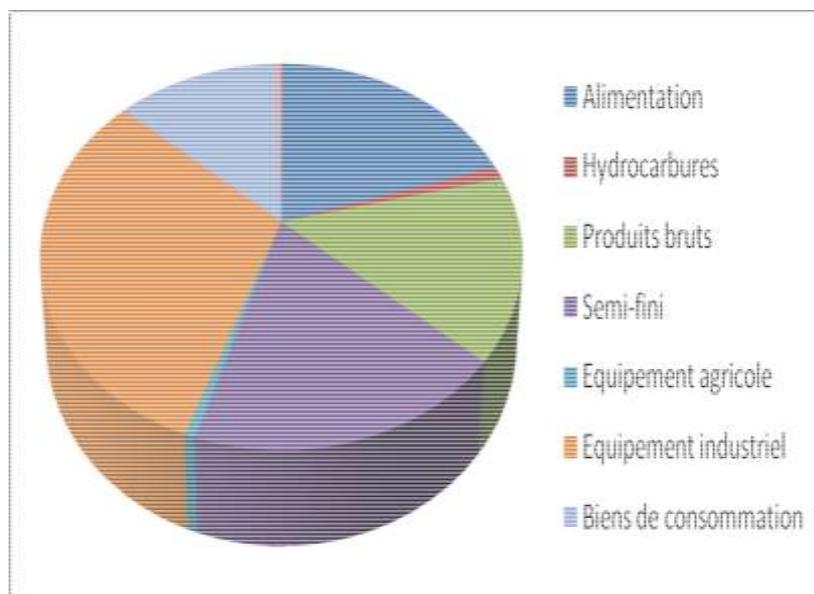
**Figure 3 :** Structure des exportations de l'Algérie, 1990-2007.



Source : notre construction à partir des données de l'ONS.

<sup>65</sup> Idem.

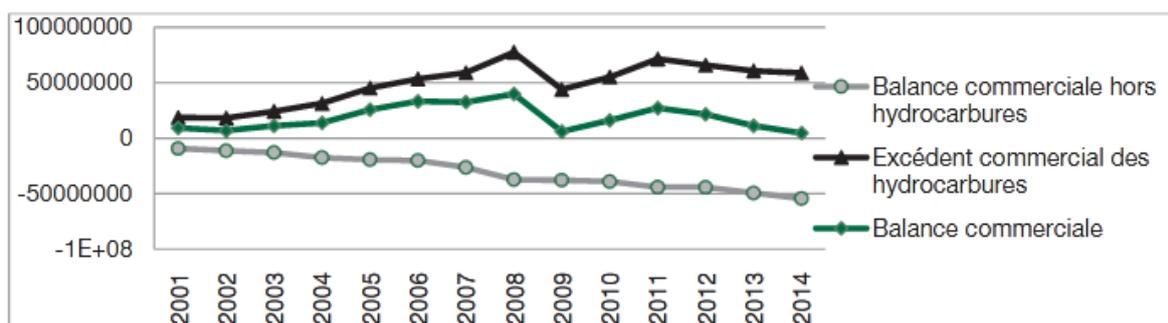
**Figure 4 :** Structure des importations de l'Algérie, 1990-2007.



Source : notre construction à partir des données de l'ONS.

Le commerce extérieur Algérien est resté sensiblement le même sur une longue période. Les importations restent dominées par les produits destinés à l'industrie (semis et produits finis). Les exportations, quant à elles sont largement dominées par les hydrocarbures. Ceci explique que l'économie algérienne ne parvient pas à engager des transformations structurelles dont les résultats seraient une diversification de ses exportations et une substitution aux importations. La figure au-dessous de la balance commerciale traduit ainsi la dépendance de l'économie vis-à-vis des hydrocarbures. Le déficit hors hydrocarbures s'élargit au fur et à mesure que s'élargit l'excédent des hydrocarbures.

**Graphe 4:** Balance Commerciale de l'Algérie 2001- 2014(Milliers US\$) :



Source :Banque d'Algérie, rapports annuels ; plusieurs éditions

Ainsi que l'inverse n'est pas vrai. L'année 2009 est une parfaite illustration. La balance commerciale hors hydrocarbures ne réagit pas à la baisse du prix du baril.

**- Les exportations :**

Le pays ne parvient pas à ouvrir des nouvelles lignes d'exportation. Les hydrocarbures et dérivés dominent largement les exportations. On peut remarquer cependant que le sucre , les fruits , le verre et les boissons font une entrée timide dans le nouveau panier grâce à l'initiative privée.

**Tableau 4 :** Premiers Produits Exportés en 2014, milliers US\$ :

27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	61581009
'28	Produits chimiques inorganiques composés inorg./organ.de métaux précieux.	619237
'31	Engrais	294015
'17	Sucres et sucreries	230789
'29	Produits chimiques organiques	178297
'25	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	99139
'08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	39196
'41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	28172
'70	Verre et ouvrages en verre	19043
'22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	16500

Source : ICT, intracen (données COMTRADE), <http://www.trademap.org/Index.aspx>

La faiblesse des investissements dans les produits destinés aux marchés étrangers, la nature de la structure de l'économie nationale et le climat des affaires non favorable aux PME

exportatrices sont parmi les causes explicatives de la faiblesse de la diversification des exportations.

**- Les importations :**

L'industrie manufacturière est le grand importateur de l'économie algérienne. C'est la caractéristique partagée par l'ensemble des économies du monde.

L'envolée des importations depuis maintenant une décennie et demie est l'expression d'une demande interne, dopée par les revenus pétroliers, structurellement excédentaire par rapport à l'offre domestique. toutes les autres branches de l'industrie manufacturière ont nettement reculé dans la satisfaction de la demande (hausse du taux de pénétration des importations) à l'exception faite de l'industrie agroalimentaire.<sup>66</sup>

**Tableau 5:** Premiers Produits Importés en 2014 :

'84	Machines, réacteurs nucléaires, chaudières,	10181965
'87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles, etc.	6981302
'27	Combustibles minéraux, huiles minérales,	2843743
'85	Machines, appareils et matériels électriques, etc.	5067006
'10	Céréales	3647317
'72	Fonte, fer et acier	3586393
'30	Produits pharmaceutiques	2523523
'39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2222189
'73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	2504531
'04	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; mie...	2046663

Source : ICT, intracen (données COMTRADE)  
<http://www.trademap.org/Index.aspx>

La période entre 2018 et 2019 a connu ainsi des évolutions en terme structure des échanges extérieurs Algériennes, où en terme **d'importations** :

Les importations globales durant l'année 2019 par rapport à l'année 2018 ont marqué un repli de 9,49% leur répartition par Groupes d'Utilisation fait ressortir des baisses : les biens d'équipements industriels (19,92%), les biens d'équipements agricoles (18,96 %), les demi-produits (6,09%), biens alimentaires (5,85%) et les biens de consommation non alimentaires

<sup>66</sup> Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, Algérie, cadre de politique commerciale. 2017. In site: [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctncd2015d7\\_fr.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctncd2015d7_fr.pdf) . Consulté le 05/09/2020.

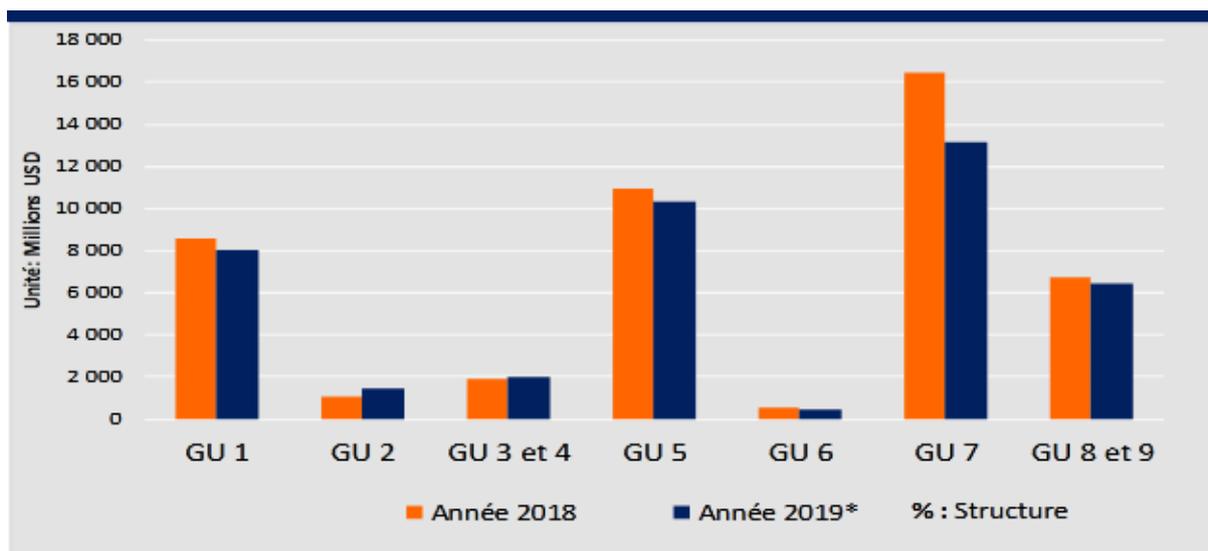
(4,52%) et des hausses: groupes «énergie et lubrifiants» de 33,22% et «produits bruts» de 5,89%.<sup>67</sup>

**Tableau 6 :** Evolution de la répartition des importations par Groupes d'Utilisation.

Unité : en millions

GROUPES D'UTILISATION		Année 2018			Année 2019*			Classement	Evolution (%)
CODE GU	Intitulé GU	DZD	USD	Structure (%)	DZD	USD	Structure (%)		
1	Biens Alimentaires	999 888,67	8 573,58	18,51	963 514,47	8 072,27	19,25	3	-5,85
2	Energie et Lubrifiants	125 733,07	1 078,10	2,33	171 429,93	1 436,23	3,42	6	33,22
3 et 4	Produits Bruts	221 615,80	1 900,25	4,10	240 182,18	2 012,23	4,80	5	5,89
5	Demi-Produits	1 278 884,92	10 965,84	23,67	1 229 123,24	10 297,52	24,56	2	-6,09
6	Biens d'Equipements Agricoles	65 865,03	564,76	1,22	54 631,46	457,70	1,09	7	-18,96
7	Biens d'Equipements Industriels	1 922 664,74	16 485,96	35,58	1 575 853,32	13 202,40	31,48	1	-19,92
8 et 9	Biens de Consommation (non-alimentaires)	788 580,74	6 761,71	14,59	770 567,93	6 455,77	15,40	4	-4,52
Total		5 403 232,97	46 330,21	100%	5 005 302,53	41 934,12	100%		-9,49

**Graph 5 :** Evolution des Importations par Groupes d'Utilisation au cours des années 2018-2019.



<sup>67</sup> Ministère des Finances Direction Générale des Douanes, STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE, Direction des Etudes et de la Prospective, 2019. P. 6. In site [https://www.douane.gov.dz/IMG/pdf/rapport\\_com\\_ext\\_2019\\_vf.pdf](https://www.douane.gov.dz/IMG/pdf/rapport_com_ext_2019_vf.pdf), consulté le 07/09/2020.

## En termes d'exportations :

Malgré le repli de 14,48% des exportations des hydrocarbures par rapport à l'année 2018 le secteur d'hydrocarbure de l'année 2019 détient toujours le monopole des exportations algériennes de 92,80%. Mais restent les exportations hors hydrocarbures marginales, avec seulement 7,20% de la valeur globale des exportations, soit l'équivalent de 2,58 milliards/USD et en enregistrant ainsi une baisse de 11,80%.<sup>68</sup>

**Tableau 7:** Evolution des exportations années: 2018-2019.

A l' Exportation	Année 2018			Année 2019*			Evol(%)
	DZD	USD	Structure (%)	DZD	USD	Structure (%)	
PRODUITS HYDROCARBURES	4 532 811,92	38 871,75	93,00	3 967 442,64	33 243,17	92,80	-14,48
PRODUITS HORS HYDROCARBURES	341 148,37	2 925,56	7,00	307 957,64	2 580,37	7,20	-11,80
Total	4 873 960,29	41 797,32	100%	4 275 400,28	35 823,54	100%	-14,29

## c)- Les nouveautés relatives à la réglementation des importations :

### c-1)- La domiciliation bancaire des importations :

Les conditions particulières fixé par l'instruction n° 05-2017 du 22 octobre 2017 relatives à la domiciliation des opérations d'importation des biens destinés à la revente, qu'elle doit s'effectuer au moins 30 jours préalablement à leur expédition. Ainsi la constitution d'une prévision auprès de la banque par l'importateur d'un montant égale à 120% au moins de la valeur de l'opération d'importation.

Les mécanismes d'encadrement des opérations d'importations de marchandise du ministère du commerce font présentés par un communiqué du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à présentation des documents qui soumet la domiciliation des importations, et représente : un certificat phytosanitaire ou certificat vétérinaire délivré par le ministère de l'agriculture (pour l'importation des : bananes, blé, viandes bovines, poisson, ail), une autorisation technique préalable par le ministère du commerce pour l'importation de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle et les produits toxiques ou présentant un risque particulier, un document officieux établi par une autorité dûment habilitée dans le pays de provenance et/ou origines

<sup>68</sup> Idem. P. 16.

attestant que les marchandises à importer sont effectivement et librement commercialisés sur leur territoire.

#### **c-2)- Restriction des importations de certains produits :**

l'article 16 de l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles applicables aux opérations de l'importation et exportation des marchandises, modifiée par l'article 116 de la loi de finance pour 2018 prévu que jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements, les mesures de restriction sur des marchandises à l'importation peuvent être instituées. Ainsi une liste publiée dans le décret exécutif n° 18-02 du 7 janvier, 2018 de 851 produits soumis à suspension temporaire à l'importation.<sup>69</sup>

#### **c-3)- Limitation de la durée de validité des registres de commerce des importateurs :**

Une durée de validité fixée à 2 années renouvelable aux extraits du registre du commerce délivrés aux assujettis en vue de l'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente sont précisés par l'arrêté du 2 novembre 2017 du ministère du commerce. Aussi les opérations d'importation réalisées par tout opérateur économique sous ses activités de transformation, production ou de réalisation, ne sont pas soumises à ces dispositions, dans la limite de ses propres besoins. Un délai de 6 mois est disposé aux sociétés commerciales déjà inscrites au registre du commerce, compté de la publication au journal officiel pour se conformer à ces dispositions, sous peine de radiation.

#### **c-4)- Agreement des importateurs :**

Les modalités d'exercice des activités d'importation de produit destiné à la revente en état, sont fixées par le décret exécutif n° 18-51 du 30 janvier 2018 qui a modifié et complété le décret exécutif n° 05-458 du 30 novembre 2005. Aussi que la soumission des sociétés ayant le même but d'opération aux obligations suivantes :

- Désigner un commissaire aux comptes.
- Utiliser des moyens de transport adaptés aux spécificités de leur activité.
- Prendre les mesures nécessaires pour le contrôle de la conformité des produits importés préalablement à leur admission en Algérie conformément à la législation en vigueur.

---

<sup>69</sup> GIDE Loyrette nouvel, Algérie réglementation des importations, 7 Mars 2018, sur site internet : <https://www.gide.com/fr/actualites/algérie-reglementation-des-importations>, consulté le 13/08/2020.

- Avoir d'infrastructures de stockage et de distribution qui peuvent être contrôlées par les autorités compétentes et que ne doivent être utilisées que pour les opérations liées aux activités d'importation.

Où doivent aussi obtenir un certificat auprès du ministère du commerce valable deux ans avant l'exercice de l'activité attestant du respect des obligations susmentionnées.

#### **c-5)- Mesures fiscales :**

Le régime fiscal et douanier c'est durci par la loi de finance pour 2018 applicable aux opérations d'importation. En prévoyant :

- La création d'un nouveau taux de droit de douanes majoré de 60%.
- Contribution de solidarité de 1% applicable aux opérations d'importation de marchandise mise à la consommation en Algérie. Elle est perçue et recouvrée comme en matière de droit de douanes.
- Relèvement des droits de douane pour un certain nombre de produits.<sup>70</sup>

#### **d)- La politique de soutien à l'exportation hors hydrocarbure en Algérie :**

##### **d-1)- le fond spécial pour la promotion des exportations :**

Il est pour promouvoir les exportations Hors Hydrocarbures par la prise en charge d'une partie des frais liés à la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger, et au transport des marchandises comme suit :

Pour les **Participations aux manifestations économiques à l'étranger c'est** : 100%, dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique, 80%, dans le cas d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme annuel officiel et 50% dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel.

Pour le transport des marchandises c'est : 50% des frais de transport international des produits non agricoles, 50% des frais de transport terrestre interne des produits exportés et 50% des frais de transport international des produits agricoles périssables ou à destinations éloignées.

---

<sup>70</sup> Idem.

#### **d-2)- Les facilitations fiscales :**

C'est des exonérations fiscales qui sont accordées aux activités d'exportation. **Exonération en matière d'impôts directs et taxes assimilées et exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaire.**

**La première exonération, concerne la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) des opérations** génératrices de devises, comme les prestations des services destinées à l'exportation et les opérations de vente destinées à l'exportation.

La deuxième exonération, concerne **la TVA sur les opérations de vente réalisées à l'exportation** de façon qui portent sur les marchandises exportées et les marchandises d'origine nationale livrées aux magasins sous-douane légalement institués, **L'achat en franchise de TVA concernant** les importations ou les achat des marchandises d'un exportateur destinés soit à être incorporés dans la fabrication, l'exportation ou à la réexportation en l'état, la composition et le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation. Ainsi les services liés directement à l'opération d'exportation, peuvent bénéficier de la franchise de TVA et **La restitution de la TVA** qui peut s'effectuer pour l'ensemble des biens et services pour lesquels la franchise à l'achat est autorisée.

#### **d-3)- Facilitation douanière :**

Les principales mesures de facilitation sont mises en place d'un circuit vert qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vérification des marchandises, déclaration anticipée et le dépôt du manifeste avant l'arrivée de la cargaison, visite sur site et le dédouanement à distance, délivrance d'un titre de passage en douanes (TPD) pour les exportations réalisées par route et dispense de caution dans le cadre de l'admission temporaire d'emballages vides destinés aux marchandises à l'exportation et de marchandises pour perfectionnement actif (transformation) destinées à l'exportation.

#### **d-4)- mesures institutionnelles :**

La création de divers organismes d'appuis qui ont pour rôle d'apporter un support efficace aux exportations hors hydrocarbures, par un soutien financier, et d'accompagnement, tel que la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) afin de prendre en charge l'assurance du risque commercial et politique, Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations dont le rôle est de contribuer à la définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations et l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur» (ALGEX) qui a pour missions de :

- La mise en place des informations qui permettent aux opérateurs de se renseigner en ligne sur différents aspects du commerce extérieur.
- La contribution à l'élaboration de la stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures.
- L'accompagnement et assistance des entreprises lors des manifestations organisées à l'étranger.<sup>71</sup>

---

<sup>71</sup> ALGEX, république Algérienne démocratique et populaire, ministère du commerce, Agence national de la promotion du commerce extérieur, soutien aux exportateurs. 2016. In site [http://www.algex.dz/index.php/export\\_algex/itemlist/category/174-soutien-aux-exportateurs?limitstart=0](http://www.algex.dz/index.php/export_algex/itemlist/category/174-soutien-aux-exportateurs?limitstart=0) consulté le 11/10/2020.

## **Section 2 : Le développement durable en Algérie :**

### **a)- Les démarches de DD en Algérie :**

Depuis son indépendance l'Algérie s'est investie dans une économie axée sur l'amélioration des niveaux de vie des populations, intégration dans sa démarche le facteur d'aménagement du territoire, environnemental et la gestion de la ville.<sup>72</sup> Dans les années 1980 l'Algérie s'est vu confrontée à une crise écologique qui s'est amplifiée à partir des années 1990, devenant un danger pour la santé et la salubrité publique, la pérennité des écosystèmes et par voie de conséquence le développement durable du pays. C'est par cela l'Algérie s'est inscrite dans la voie du développement durable à partir de l'an 2000 Pour faire face à ces menaces. Où une vaste opération de redressement a été engorgée touchant tous les secteurs de la voie dont le but est d'affronter les grandes échéances de demain<sup>73</sup>, selon les projections des démographes la population algérienne continuer à croître, pour atteindre, ce qui pourrait correspondre à l'horizon 2030, 50 millions d'habitants.

Cette évolution de population résulteront des besoins croissants et nouveaux en : aliments, la santé, logements, emplois, l'énergie, l'éducation, accès à l'eau ce qui nécessitera la mobilisation d'importantes ressources renouvelables ou non renouvelables. Toutes ces évolutions auront des effets sur l'occupation des sols et l'environnement et les ressources naturelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable, l'Algérie a entériné un programme national d'information, sensibilisation et de la formation par la mise en place d'une politique d'éducation des population appuyés par les medias pour répondre aux attentes du plus grand public en matière de développement et d'éducation des populations et la prise de conscience des véritables enjeux planétaires et nationaux du développement durable.<sup>74</sup>

---

<sup>72</sup> Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, Algérie, OP P 67, juillet 2005, RADP/ N U Algérie.

<sup>73</sup> Chéma national d'aménagement du territoire (SNAT), loi n 10/02 du 29 juin. 2010, mate RADP p.104

<sup>74</sup> MOKADEM NADJIA. « La communication un outil au service du développement durable en Algérie ».université d'Alger n° 3, P. 4.

## **b)- La stratégie nationale de développement durable en Algérie :**

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable en Algérie est calquée sur deux plans, le premier en trois ans (2001-2004) et le deuxième en cinq ans (2005-2009) consolidée par le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD). ces outils représentent les mécanismes d'application de l'agenda 21 recommandé par le sommet de RIO.<sup>75</sup>

### **b-1-) Sommaire du Programme de soutien à la relance (SRE) 2001-2004 :**

Il était un programme d'investissement de dimension Modeste. Initialement, 525 millions DA (milliard de dollars) devaient être décaissés en 2001-2004. Le PSRE visait trois objectifs principaux : La réduction de la pauvreté, La création d'emplois et la préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux.

le PSRE reposait sur des projets sectoriels centralisés au plan opérationnel, également exécutés par des organismes de développement communautaire recevant des transferts et l'intermédiaire des entités ministérielles déconcentrées.

### **b-2)- Sommaire du Programme de soutien à la relance économique (CSCE) 2005-2009 :**

Il a été élaboré sur la base des recommandations des schémas directeurs (2005-2025) qui prennent en charge le développement durable du pays et porte les soucis des populations dans la dynamique engagée par les pouvoirs publics. Il permettra notamment de : développer l'activité commerciale et contribuer à hisser le niveau de la croissance économique, contribuer à l'amélioration de la sécurité routière, consolider les actions initiées dans le programme de soutien à la relance économique (2001-2004), préserver les acquis du PSRE et consolider l'outil de réalisation national, soutenir les activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi, Lutte contre la pauvreté, L'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien...ETC.<sup>76</sup>

---

<sup>75</sup> BOUMOULA SAMIR, MASTAFA BAKLI, Le développement durable local en Algérie repenser les outils de pilotage de l'action public, Revue nouvelle économie N°13-vole-02-2015, université A. mira de Bejaia. P.49.

<sup>76</sup> Idem. P.51.

### **C)- Les mesures législatives, les lois et décrets sur le DD:**

Durant la dernière décennie, plusieurs nouvelles lois ont été promulguées sur le plan législatif, alors que d'autres (promulguées avant 2001) ont été appliquées telles qu'elles sont et d'autres ont été modifiées et complétées. A ces lois, viennent s'ajouter plusieurs décrets, publiés pendant la période 2000-2009.<sup>77</sup>

#### **c-1)- Les lois :**

**Loi n°99-09 du 28 juillet 1999.** Son objectif est de définir les mesures et les actions mises en œuvre pour une utilisation rationnelle de l'énergie, la réduction des impacts nocifs du système Énergétique et le développement des énergies renouvelables.<sup>78</sup>

**Loi n°01-19 du 12 décembre 2001** relative au contrôle, la gestion et l'élimination des déchets, dont l'objectif est de fixer les modalités relatives aux opérations de gestion, de contrôle et de traitement des déchets.

**Loi n°02-02 du 05 février 2002** relative à la protection et la valorisation du littoral qui interdit toute nouvelle construction liée à une activité économique sur le littoral.

**Loi n° 02-08 du 08 mai 2002** sur les conditions de création des villes nouvelles et leur aménagement, qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. La condition principale stipulée par cette loi est l'interdiction de création de villes nouvelles dans le nord du pays sauf à titre exceptionnel : « la création de villes nouvelles ne peut intervenir que dans les régions des hauts plateaux et du sud. Néanmoins, à titre exceptionnel, et en vue de réduire la pression sur les grandes villes d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, la création de villes nouvelles peut intervenir dans les régions nord du pays.

**Loi n°03-10 du 19 juillet 2003** sur la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Elle vient remplacer la loi n°83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement, définie les dispositions pour la protection de l'environnement.

---

<sup>77</sup> BENACEUR FATIMA ZOHRA, Marketing et développement durable, 2011/2012, université d'Oran. P. 75.

<sup>78</sup> Idem. p. 75.

Celles-ci ont pour objectifs de: fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement, prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes, Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protections de l'environnement et promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain.

**Loi n° 04-20 du 25 décembre 2004** elle est sur la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable et la préservation des risques majeurs. Son objectif est la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs nécessaire pour prendre en charge les effets générés par la survenance d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Ainsi de fixer les règles de prévention contre toute menace probable provenant du fait d'aléas naturels ou d'activités humaines et ayant des impacts nocifs sur l'homme et son environnement.

**Loi n 05-12 du 04aout 2005** sur l'eau où l'objectif est de définir les principes et les règles applicables pour l'utilisation et la gestion des ressources en eau.

**Loi n 06-06 du 20février 2006** loi d'orientation de la ville, où l'objectif est de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de développement durable et de la politique de l'aménagement du territoire. la politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions relatives aux domaines suivants : La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes, La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage, La résorption de l'habitat précaire ou insalubre et autres.

- **Loi n 07-06 du 13mai 2007** sur la gestion, la protection et au développement des espaces verts, dans le but de : promouvoir la création d'espaces verts de toute nature, améliorer le cadre de vie urbain, faire de l'introduction des espaces vert, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

**Loi n° 11-02 du 17 février 2011** sur les aires protégées dans le cadre du développement durable, où son objectif est de déterminer les modalités de leur gestion et de leur protection dans le cadre du développement durable et de classer les aires protégées. <sup>79</sup>

---

<sup>79</sup>Idem. P.77. 78.

## **C-2)- Les décrets :**

**Décret n° 2000-73** (1 avril 2000) complétant le décret exécutif n° 93-165 du 10 juillet 1993 sur la réglementation des émissions atmosphériques de fumées, poussières, gaz , odeurs et particules solides des installations fixes.

**Décret exécutif n°04-210** (28 juillet 2004) définissant les objets destinés à être manipuler par des enfants ou les modalités de détermination des caractéristiques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires.<sup>80</sup>

**Décret exécutif n°05-315** fixant les modalités de déclaration des déchets spéciaux dangereux (10 septembre 2005).

**Décret exécutif n°06-138** (15 avril 2006) réglementation des conditions dans lesquelles s'exerce le contrôle des émissions dans l'atmosphère de gaz, vapeurs, fumées, particules, liquides aux solides.

**Décret exécutif n°07-299** (27 septembre 2007) les modalités d'application de la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique.

**Décret exécutif n°07-300** (27 septembre 2007) les modalités d'application de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles.

**Décret exécutif n°09-19** (20 janvier 2009) réglementant l'activité de collecte de déchets spéciaux.

**Décret exécutif n°09-336** (20 Octobre 2009) la taxe sur les activités polluantes au dangereuses pour l'environnement.

Cet juridique a été complété par un ensemble des dispositions financières et fiscales qui ont été introduite par les différentes lois de finance.<sup>81</sup>

---

<sup>80</sup> Idem. P.79.

<sup>81</sup> Idem.

#### **d)- Les mesures fiscales :**

C'est les mesures qui ont été introduites par les lois de finances dans le but d'inciter à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et qui s'agit de l'ensemble des taxes suivantes :

##### **❖ La taxe relative aux activités polluantes au dangereuses pour l'environnement (TAPD)**

Fixe L'article 117 de la loi n°91-25 (16 décembre 1991) portant loi de finance pour 1992 modifiée par l'article 202 de la loi n°01-21 (22 décembre 2001) pour la première fois une taxe sur les activités polluantes au dangereuses.

Le décret exécutif n°09-336 (20 octobre 2009) relatif à la taxe sur les activités polluantes au dangereuses pour l'environnement définit ainsi la liste des activités coefficient soumises à la taxe et la répartition du multiplicateur.

##### **❖ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Les articles 263-263bis et 263 ter du décret législatif n°93-01 du (19 janvier 1993) portant loi de finances pour 1993 ont fixé, pour toutes les propriétés bâties qui bénéficient de service d'enlèvement des ordures ménagères, une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères établie annuellement au nom des propriétaires aux toutes personnes non-propriétaire mais qui jouit de local. Les montants de la taxe ont été modifiés dans l'article 11 de la loi n°01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 : 500DA à 1000DA par local à l'usage d'habitation, 1000DA à 10 000DA par local à usage professionnel, commercial, artisanal à l'assimilé, 5000DA à 20 000DA par terrain aménagé pour camping et caravane, 10 000 DA à 100 000DA par local à usage industriel, Commercial, artisanal à l'assimilé produisant des quantités de déchets supérieures à celles des catégories ci-dessus.

##### **❖ La taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux :**

L'article 2003 de la loi n°01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 fixe une taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et /au dangereux de 10.500 DA par tonne stocke de déchets industriels spéciaux et /au dangereux.<sup>82</sup>

---

<sup>82</sup> Idem p.80.

❖ **La taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins des hôpitaux et clinique :**

Une taxe d'incitation au déstockage déchets lies aux activités de soins des hôpitaux et cliniques de 24.000 DA par tonne de déchets stockés afin de les inciter à réduire la production de déchets génères par leur activistes. De l'article 204 de la loi n°01-21 (22 décembre 2001) portant loi de finances pour 2002.

❖ **La taxe sur les carburants :**

Une taxe sur les carburant de 1 DA par litre d'essence avec plomb (normal, super) de l'article 38 de la loi n°01-21 (22 décembre 2001) portant loi de finances pour 2002. Cependant, cette taxe a été modifié par l'article 55 de la loi 06-24 (26 décembre 2006) portant loi de finances pour 2007, elle est fixée à 0.10DA par litre d'essences avec plomb (normal et super) et 0.30DA par litre pour le gasoil.<sup>83</sup>

❖ **La taxe sur les sacs en plastique :**

Une taxe de 10,5 DA par kilogrammes sur les sacs en plastiques importés et / ou produits localement fixé par l'article 53 de la loi n° 03-22 (28 décembre 2003) portant loi de finances pour 2004. Cette taxe concerne, selon le décret exécutif n° 09-87 du 19 février 2009 de la taxe sur les sacs plastique importés et / ou produits localement, tout emballage de produit de polypropylène et de consommation fabriquée<sup>84</sup> fournir et concevoir des produit et des services qui n'aient pas un impact indu sur l'environnement et où l'utilisation prévue soit sons danger et présente le meilleur rendement vis à vis de la consommation d'énergie et de ressources naturelles et qui puissent, s'agissant des produits, être réutilisé au éliminés son danger.

**e)- Mesures financières :**

Dans le but de soutenir et faciliter la mise en œuvre des objectifs de la SNE-DD, s'est créé un ensemble de mécanismes de financement qui ont été mis en place.

❖ **Le fonds national pour l'environnement et la dépollution (FEDEP) :**

Il a été créé dans le but de financer, entre autres : Les études et les recherches scientifiques réalisées par des institutions de l'enseignement supérieur ou par des bureaux d'études nationaux ou étrangers, Les actions de surveillance de l'état de l'environnement, Les projets d'investissement intégrant des technologies propres, Les activités de formation et de

---

<sup>83</sup> Idem. P.81.

sensibilisation aux questions de l'environnement faites par des institutions nationales ou des associations d'utilité publique et La reconversion des installations existantes vers des technologies plus propres.<sup>85</sup>

❖ **Le fonds spécial de développement des régions du sud (FSDRS) :**

- Il a été créé en application des dispositions de l'article 85 de la loi n°97-02 (31 décembre 1997) portant loi de finance pour 1998 dans le but de : Réduire les disparités socio-économique, Corriger les déséquilibres de répartition des activités et du peuplement entre le nord et le sud et Protéger les écosystèmes fragiles et préserver les ressources dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

❖ **Le fonds spécial pour le développement économique des Hauts plateaux :**

Portant loi de financier pour 2004, modifié respectivement par l'article 74 de la loi n°10-13 (du 29 décembre), portant loi de finances pour 2011, le fonds spécial pour le développement économique des Hauts plateaux a été créé en application des dispositions de l'article de 67 de la loi n° 03-22 du 28 décembre 2003.<sup>86</sup>

❖ **Le fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières :**

L'article 125 de la loi n°02-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003, s'est créé le fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières et les modalités de fonctionnement du fonds ont été fixées par le décret exécutif n°04-273 du 2 septembre 2004.

❖ **Le fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS) :**

- Il a été créé en application des dispositions de l'article 08 de l'ordonnance n°02-01 du 25 février 2002 portant loi de finances complémentaire pour 2002, ce fonds a été créé dans le but de subventionner, entre autres : Les actions destinées à la lutte contre la désertification, La protection des revenus des éleveurs et des agro-éleveurs ainsi que leur formation professionnelle et la préservation et le développement des parcours.

**f)- Les mesures institutionnelles :**

Sur le plan institutionnel, plusieurs institutions ont été créées sur le plan institutionnel, il s'agit entre autres de :

- L'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD).

---

<sup>85</sup> Idem. P.82.

<sup>86</sup> Idem. P. 83.

- L'office national de l'assainissement (ONA).
- Le conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE).
- Le commissariat national du littoral (CNL).
- Le centre de développement des ressources biologiques et de la biosécurité (CDRB).
- L'agence nationale des déchets (AND).
- Le centre national des technologies de production plus propre (CNTPP).
- L'agence nationale des changements climatiques.
- L'institut algérien des énergies renouvelables (IAER).<sup>87</sup>

### **Conclusion :**

L'Algérie a effectivement fait un progrès dans le processus de transition d'une économie largement dominée par les capitaux publics et les monopoles d'Etat vers une économie de marché où les capitaux privés joueront un rôle moteur dans le développement.

L'Algérie aussi fait que le développement durable soit une démarche qui préconise de penser globalement et d'agir localement, la mise en œuvre de la stratégie de développement durable en Algérie représente le plan de relance économique et stratégie d'encouragement des entreprises et de l'importance écologique.

---

<sup>87</sup> Idem. P. 84. 85.

## **Chapitre IV : Le commerce international et le développement durable au sien de l'entreprise Algérienne : étude de cas entreprise Cevital.**

### **Introduction :**

Le marché des huiles et matières grasses a connu une situation de monopole à grande partie par une seule entreprise d'Etat (ENCG) : « entreprise nationale des corps gras » avec plus de 90% des parts du marché, seulement celle-ci n'a pas pu satisfaire les besoins croissants. Malgré l'ouverture de marché national sur les produits importés, le problème de pénurie et la hausse des prix persiste encore. L'évolution de l'économie algérienne et l'ouverture de ses systèmes pour s'intégrer à l'économie de marché, a permis la naissance de nouveau projet d'entreprise. Parmi cela, on retrouve la société par action CEVITAL. Qui a su se faire valoir par sa taille et son volume de production sur le marché Algérien d'agroalimentaire. L'apparition de la SPA « CEVITAL » a été d'une importance essentielle pour la satisfaction du marché en matière des huiles alimentaires et une solution pour régler le manque sévissant le marché.

### **Section 1 : la présentation du complexe Cevital.**

CEVITAL est parmi les entreprises algériennes qui ont vues le jour dès l'entrée de notre pays en économie de marché, elle contribue largement au développement de l'industrie agroalimentaire nationale et elle vise à s'imposer dans le marché international.

CEVITA est une société privée (SPA) qui est entrée en face dans l'industrie de raffinage des huiles brutes, son complexe de production se situe au niveau quai port de Bejaia et s'étend sur une superficie de 45000 m<sup>2</sup>. Cette place stratégique lui offre un grand avantage de proximités économique car il se trouve proche du port et d'aéroport, ainsi que la zone industrielle d'Akbou.

Crée en 1998 avec une raison sociale dont les actionnaires principaux sont Mr REBRAB et fils, son capital social est totalement privé de l'ordre 970, 000,000 DA.

L'entreprise en question fait partie d'un groupe de plusieurs entreprises réparties en 5 domaines d'activité : L'industrie métallurgique, L'industrie agroalimentaire, Le transport terrestre et maritime, La distribution automobile, L'information et la communication.

### **a)- présentation du complexe de Bejaia :**

Le complexe agroalimentaire de CEVITAL, considéré comme l'un des plus grands en Algérie, il regroupe un silo portuaire de céréales d'une capacité de 182,000 tonnes, il est composé d'une raffinerie d'huile de 570000 T/An, d'une margarinerie de 180000T/An et d'une raffinerie de sucre (25000T/an de sucre liquide et 650000 T/An de sucre blanc).

Depuis sa création à ce jour, le groupe CEVITAL a consolidé sa position de leader dans le domaine d'agroalimentaire et entend poursuivre sa croissance en investissant encore dans ce secteur pour renforcer sa position. La diversification des activités de CEVITAL, dans le secteur agroalimentaire, s'est enrichie par l'acquisition de deux nouvelles unités conformément à sa stratégie d'affaire, la première est une unité d'eau minérale ( ex ETK) sise à l'est de la wilaya de Tizi-Ouzou, aujourd'hui connu sous la bannière de CEVITAL et plus précisément sous l'appellation CEVITAL lala Khedîdja ; elle est entrée en production en mars 2007 après qu'elle ait subit une rénovation radicale quant à la deuxième c'est la conserverie d'EL Kseur ( EX COJEK) sise à 30 km du chef-lieu de la wilaya de Bejaïa.

### **a-1)- Situation géographique :**

CEVITAL Spa est implantée à l'extrême du port de Bejaia à 3 km au sud-ouest du centre – ville, une partie des constructions est située dans le port à 200 MI du quai alors que la plus grande partie des installations est édifiée sur les terrains récupérés situés à proximité du port, situé à 280 km d'Alger donne l'avantage de proximité économique à celle-ci :

Figure 5 : Situation géographique de l'entreprise Cevital.



## **b)- Objectifs et activité de cevital**

### **b-1)- Les objectifs :**

- L'élargissement de sa gamme de produit, et leur extension sur tout le territoire national,
- La mise de nouveaux produit (savon de toilette, détergent, aliments de bétail) sur le marché.
- L'encouragement des agriculteurs par aides financiers pour la production de ces gains localement.
- L'optimisation de ses offres d'emploi sur le marché du travail, La modernisation des installations en termes de machines et techniques pour augmenter le volume de sa production.
- Positionnement de ses produits sur le marché étranger et leur exportation.
- La réponse aux besoins et attentes du client.
- L'accroissement du chiffre d'affaire.
- L'amélioration de ses relations de partenariat avec des firmes étrangères et l'importation des gains oléagineux pour l'extraction directe des huiles brutes.

### **b-2)- Les activités :**

L'activité principale de l'entreprise CEVITAL est la production et commercialisation des huiles, margarinerie et sucre, elle a principalement porté ces efforts sur le développement des technologies huilières avec une connaissance experte de l'art de la trituration et le raffinage d'huile en y intégrant toutes les technologies de pointes. Le complexe agro-alimentaire est composé de plusieurs unités de production : la raffinerie d'huile, la margarinerie, la raffinerie du sucre, Silos Portuaires, les eaux minérales lala khedîdja et les boissons.

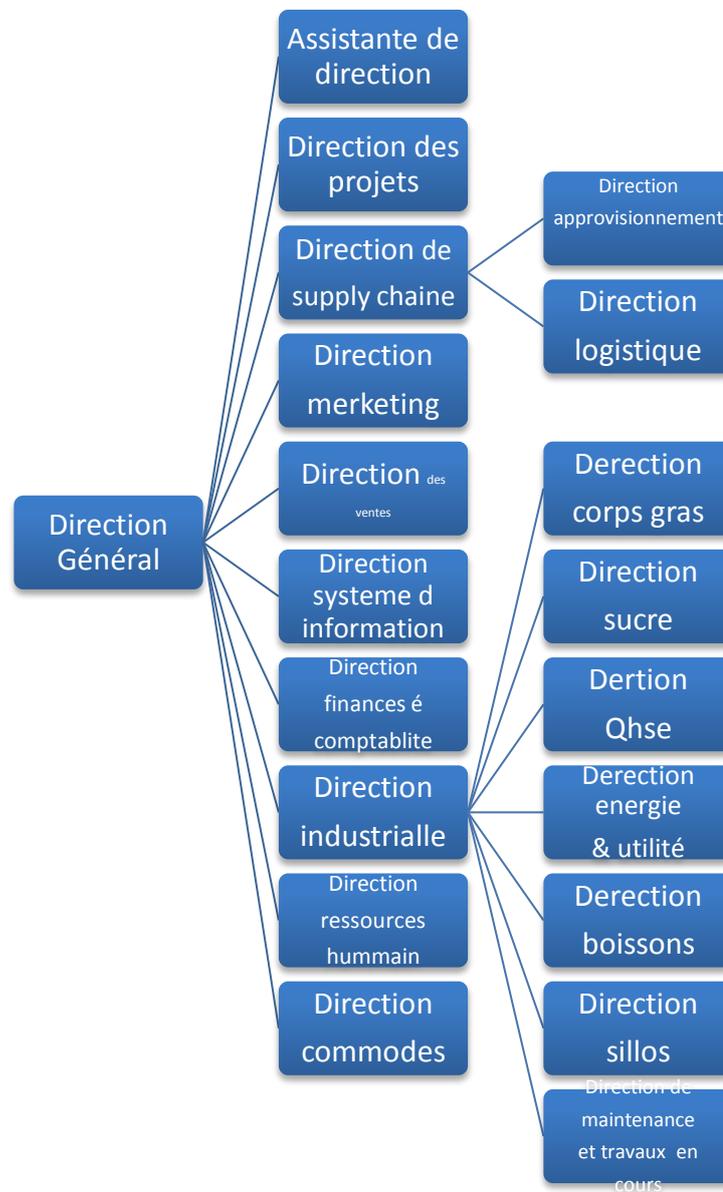
### **c)- l'organisation générale des composantes et les missions des directions**

Le complexe cevital fonctionne selon structure fonctionnelle et décentralisée tout en bénéficiant des avantages de cette combinaison qui met en avant les principes de commandement , la verticalité de la circulation de toutes information et données et offre plus spécialisation et de fluidité.

### c-1)- Organigramme du complexe :

L'organisation du complexe est présentée selon un organigramme prédéfini par sa direction générale pour répondre à ses exigences. L'organigramme du complexe cevital est présenté dans la figure ci-après

**Figure 6 : l'organigramme de l'entreprise Cevital.**



## **c-2)- Présentation des différentes directions de cevital Spa:**

Les directions de cevital sont les suivantes :

### **c-2-1)- Direction générale (DG) :**

Elle est composée du directeur général, d'un directeur adjoint, et d'un secrétariat et de 19 directions. Elle s'occupe de l'établissement des plans stratégique et des décisions sur les politiques marketings à adopter en collaboration avec la direction siège d'Alger, elle a également pour la mission la coordination et la motivation des autres direction.

### **c-2-2)- La direction maintenance :**

Elle réalise des projets industriel et d'assurer la grosse maintenance des unités en exploitation.

### **c-2-3)- La direction supply Chain :**

Assure l'intégrité et l'optimisation des flux entre fournisseur, entreprise et clients, en passant par les activités de réapprovisionnement, de gestion (voire de réduction) des stocks, de production et de distribution. Synchronise et optimise les différents maillons de la chaîne logistique de l'entreprise dans le souci permettant d'améliorer les services rendus aux clients.

### **c-2-4)- La direction marketing :**

Pour atteindre les objectifs de l'entreprise, le marketing CEVITAL pilote les marques et les gammes de produit. Son principal levier est la connaissance des consommateurs, leurs besoins, leurs usages, ainsi que la veille sur les marchés internationaux et sur la concurrence. Les équipes marketing produisent des recommandations d'innovation, de rénovation, d'animation publicitaire-promotionnelle sur les marques et métiers CEVITAL. Ces recommandations, validées, sont mises en œuvre par des groupes de projets pluridisciplinaires (développement, industriel, approvisionnement, commercial, finances)

Coordonnées par le marketing, jusqu'au lancement proprement dit et à son évaluation.

### **c-2-5)- La direction des ventes :**

Elle a en charge de commercialiser toutes les gammes des produits et le développement du fichier clients de l'entreprise, au moyen d'actions de détection ou de promotion de projets à base de hautes technologies. En relation directe avec la clientèle, elle possède des qualités relationnelles pour susciter l'intérêt des prospects.

### **c-2-6)- La direction système d'informations :**

Elle assure la mise en place des moyens des technologies de l'information nécessaire pour supporter et améliorer l'activité, la stratégie et la performance de l'entreprise. Elle doit ainsi veiller à la cohérence des moyens informatiques et de communication mises à la disposition des utilisateur, à leur mise à niveau , à leur maitrise technique et à leur disponibilité et opérationnalité permanente et en toute sécurité.

Elle définit également dans le cadre des plans pluriannuels les évolutions nécessaires en fonction des objectifs de l'entreprise et des nouvelles technologies.

### **c-2-7)- La direction commerciale :**

Elle collecte, traite et interprète les informations relatives aux faits matériels, juridiques et économiques ayant une incidence patrimoniale pour l'entreprise. Elle a également pour mission de mesure le résultat global obtenu par l'entreprise dans son ensemble et pour la totalité de l'exercice (année) ; et pour décrire la situation patrimoniale de l'entreprise à l'instant de l'exercice.

### **c-2-8)- La direction industrielle :**

Elle chargée de l'évolution industrielle des sites de production et définit, avec la direction généra, les objectifs et le budget de chaque site. Elle analyse le dysfonctionnement sur chaque site (équipement, organisation ....) et recherche les solutions techniques ou humaines pour améliorer en permanence la productivité, la qualité des produits et des conditions de travail. Elle anticipe les besoins en matériel et supervise leur achat (étude technique, tarif, installation ....). La direction est responsable de la politique « environnement et sécurité » et participe aux études de faisabilité des nouveaux produit.

### **c-2-9)- La direction des ressources Humaines :**

Cette direction définit et propose à la direction générale les principes de gestion des ressources humaines en support avec les objectifs du business et en ligne avec la politique RH groupe. Elle assure un support administratif de qualité à l'ensemble du personnel de Cevital. Pilote les activités du social, elle assiste la direction générale ainsi que tous les managers sur tous les aspects de gestion des ressource humaines, établit et maitrise les procédures et assure

le recrutement. La direction est chargée de la gestion des carrières, identifier les besoins en mobilité, gestion de la performance et des rémunérations et formation du personnel, elle assiste la direction générale à l'élaboration de la politique de communication afin de développer l'adhésion du personnel aux objectifs fixés par l'organisation.

#### **c-2-10)- La direction des commodités :**

La direction des commodités coordonne les imports d'huiles brutes et de sucre roux pour assurer les approvisionnements des raffineries en assurant un niveau adéquat des stocks ainsi que coordonner l'export de sucre. Elle est en particulier en charge de la bonne exécution des contrats d'achat et de vente, chaîne allant de l'arrivée des navires au paiement des fournisseurs.

#### **c-2-11)- La direction logistique :**

Elle comprend toutes les activités liées à la circulation et à l'acheminement des produits dans les meilleures conditions en matière de qualité, coût, distribution elle concerne toutes les opérations nécessaires à la mise à disposition des produits sur les lieux de vente, depuis leur stade de fabrication jusqu'à leur stade de consommation et d'acquisition relatifs aux flux d'entrée et de sortie.

#### **c-2-12)- La direction silos :**

Elle assure le bon fonctionnement de la réception des matières premières importées en vrac (sucre roux ...), les silos sont conçus sous forme de sites de stockage et d'installation de manutention. La direction se compose de : Vingt-quatre silos de stockage, Unité de chargement sur camions, Unité de chargement sur wagons, Douze boissos et un hangar de stockage.

#### **c-2-13)- Pole corps gras :**

Qui se compose de :

- 1. La direction conditionnement des huiles.**
- 2. La direction raffinerie huile.**
- 3. la direction margarinerie.**

- 4. Direction raffinerie de sucre.**
- 5. Direction des énergies électrique.**
- 6. Direction de maintenance et travaux en cours.**
- 7. La direction approvisionnements.**

## **Section 2 : analyse empirique de la prise en compte des objectifs du développement durable à l'entreprise CEVITAL**

Depuis que le volume des échanges internationaux a pris de l'ampleur à travers les différentes formes d'internationalisation des entreprises, les nuisances et les atteintes à l'environnement naturel ne cessent de croître. L'Algérie figure parmi les pays ayant conscience de l'importance d'établir un rapport harmonieux entre le libre échange des biens et services et la promotion d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures.

Après avoir présenté une synthèse théorique du commerce international et du développement durable en Algérie, nous avons jugé bon d'appuyer notre étude par un simple questionnaire ayant été adressé à l'entreprise Cevital.

L'objectif principal recherché à travers ce questionnaire est évidemment d'arriver à dégager un certain nombre de données qui peuvent répondre clairement à la problématique posée, et de rassembler les informations nécessaires pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ.

Pour ce faire, cette section sera structurée en deux parties, dont la première est réservée à la présentation du questionnaire ; la deuxième est consacrée à l'analyse des questions et réponses présentées par l'entreprise Cevital.

### **a)- Présentation du questionnaire :**

Après la revue des diverses études réalisées par plusieurs chercheurs sur la place que tient le développement durable dans le commerce international, à notre tour d'essayer de présenter cette problématique dans une des entreprises algériennes qui est Cevital.

Notre questionnaire se présente donc sous trois parties : **la première partie** étant une présentation de l'entreprise Cevital ; son historique ; sa forme juridique ; le nombre d'employés ainsi que son chiffre d'affaire. **La deuxième partie** comporte des questions à propos de sa pratique de commerce international, importation, exportation, production, projets, obstacles...ETC. Ainsi que se suivent les questions de **la troisième partie** sur les contributions de Cevital dans la mise en œuvre de concept de DD, la RSE, la certification et SME, son avis sur le concept, l'environnement...ETC.

Le type des questions présentées dans notre questionnaire sont des questions simples et directes qui permettent au répondant la possibilité de s'exprimer et d'argumenter, des

questions dichotomiques (Oui et Non avec explication) et autre qui sont à choix multiple où les réponses sont établies à l'avance et le répondant n'a qu'à choisir une ou plusieurs d'entre elles mais on donnant ainsi à ce dernier le choix d'ajouter et d'exprimer d'autres réponses plus que celles présentées.

**b)- L'analyse des données:**

**1)- La présentation de l'entreprise :**

- 1)- quelle est l'année de création de l'entreprise ?
- 2)- quelle est la forme juridique de l'entreprise ?
- 3)- quelle est le chiffre d'affaire de votre entreprise ?
- 4)- quel est le nombre d'employés de l'entreprise ?
- 5)- veuillez nous communiquer l'historique de l'entreprise ?

**Analyse :**

Le volume du chiffre d'affaire ainsi que le nombre d'employés de l'entreprise en question, nous renseigne sur le fait que cette dernière est une grande entreprise. Son ancienneté ainsi que la différenciation du secteur d'activité a permis à cette entreprise d'acquérir une expérience sur le plan national et international. Ce qui nous permet également de croire au fait que cette dernière soit en mesure de travailler de son mieux pour concilier le volet économique, social et environnemental dans son activité économique que ça soit au niveau national comme international.

**2)- le commerce international :**

- 1)- depuis combien d'années pratiquez-vous l'importation ?
- 2)- depuis combien d'année pratiquez-vous l'exportation ?
- 3)- A combien estimez-vous votre participation au commerce international ?
- 4)- Quels sont les principaux produits que vous importez ? Et quelle est la part de chaque produit dans l'ensemble des importations de l'entreprise ?

5)- Quel est la nature des produits exportés par l'entreprise ?

6)- Pouvez-vous nous communiquer l'évolution des importations ainsi que des exportations de l'entreprise depuis la création de cette dernière jusqu'à nos jours (sous forme d'un document externe si possible).

7)- Quelle est la fréquence de vos achats internationaux ?

- Pour les intrants : 04 fois par an.
- Pour les équipements : Selon le plan d'investissement.
- Pour les biens intermédiaires : Selon la nécessité du développement.

8)- De combien de pays importez-vous vos produits ? Lesquels ?

9)- Parmi les principaux obstacles et risques liés au commerce international, indiquez ceux que vous avez rencontrés.

10)- Estimez-vous que votre stratégie d'import-export comporte des risques liés à l'environnement externe à l'entreprise ? (par exemple : risque de change ; risque de non-paiement ; de comportement opportuniste ; vol de propriété intellectuelle ; risque d'acheminement ; risque de fabrication ou de défaillance du fournisseur ; risque logistique) veuillez indiquer si c'est autres.

11)- Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés à propos de la réglementation Algérienne sur vos importations ?

### **Analyse :**

Les activités du commerce international (import-export), au sein de l'entreprise Cevital, remontent aux années 70 et 80, ce qui nous renseigne sur l'expérience acquise par cette dernière en ce domaine. La participation estimée par l'entreprise au commerce international est une initiative forte avec un chiffre aussi marquant. Parlant des produits importés on a remarqué que la part du sucre brut par rapport aux parts des autres produits importés est la plus élevée et clarifier sa valeur dans les productions de l'entreprise et la dépendance des produits exportés par ces derniers.

L'entreprise Cevital mène des projets et politique de réduction des importations ont pour objectifs non seulement de la réduction de la facture des importations de l'entreprise mais

aussi d'amélioré le niveau de marché algérien avec ses introductions des nouvelles productions jamais pratiquer dans le pays.

En termes d'exportation, on remarque que le chiffre d'affaire réalisé augmente d'année en année et par des chiffres importants et le nombre de pays fournisseur est remarquable par apport à une seule entreprise et avec des nationalités différentes qui touchent les trois pôles du monde, par apport aux risques que l'entreprise envisage sont les risques que toute entreprise pratique du commerce international que peut rencontrer et confronter.

### **3)- Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises :**

1)- Que signifie pour vous le développement durable ?

2)- Quelle place tiens le développement durable au sein de l'entreprise?

- Un moyen pour augmenter le profit.
- Technique stratégique pour votre entreprise.
- Une obligation, contrainte pour votre entreprise.

3)- Dans votre stratégie de développement durable quels sont les éléments importants ?

- L'environnement.
- Le social.
- L'économie.

4)- Selon vous, le développement durable est-ce :

- Une image à acquérir pour l'entreprise.
- Un avantage utilisé pour l'aspect concurrentiel.
- Un avantage pour le développement de la région.
- Un concept à prendre comme une obligation législative.

Si autres, veuillez nous communiquez votre appréciation ci-dessous :

5)- L'entreprise Cevital s'engage-t-elle au concret en investissement en faveur du développement durable ? Si oui, veuillez nous donner plus de détails sur cela.

6)- Votre prise de conscience du développement durable et de la protection de l'environnement remonte à quelle année ?

7)- Le développement durable a-t-il conduit l'entreprise Cevital vers une culture renouvelée du management ? Si oui, comment ?

8)- L'entreprise Cevital est-elle certifiée aux normes environnementales du SME (Système de Management Environnemental)?

Si oui, à quelle norme l'êtes-vous, depuis quelle année :

9)- La certification environnementale se déroule-t-elle à l'identique de la certification qualité ?

10)- Quelles sont les opportunités acquises par l'entreprise CEVITAL à travers cette certification ?

11)- Quelle est votre estimation pour le coût de la mise en place de SME, en % par rapport au chiffre d'affaire ?

12)- Avez-vous compensé ce coût par les opportunités offertes par le SME ?

Si oui, les quels ?

13)- L'entreprise CEVITAL prend-t-elle en considération les contraintes environnementales et le développement durable dans ses actions du commerce international ? si oui, veuillez nous dire comment est-ce possible.

14)- L'entreprise Cevital adopte-t-elle une politique internationale qui va de pair avec les objectifs du développement durable ? Si oui, veuillez nous communiquer plus de précisions.

15)-L'entreprise Cevital prend-t-elle en considération dans ces produits importés et exportés ceux soit le moins nuisible à la santé des consommateurs ? Si oui, veuillez nous communiquer plus de détails sur cela.

16)- Considérez-vous que la réglementation algérienne en vigueur soit encourageante à intégrer la dimension environnementale et sociale dans vos actions dans le commerce international ? Veuillez argumenter votre réponse.

17)- Quelles sont les difficultés que rencontre l'entreprise Cevital dans l'intégration des dimensions du développement durable dans ses pratiques du commerce international ?

18)- L'entreprise Cevital adopte-t-elle des politiques commerciales en faveur d'une économie verte ? Si oui, quelles sont ces politiques.

**Analyse :**

L'entreprise Cevital perçoit la notion de DD comme un concept très important dans la vie et l'environnement citoyen de l'entreprise et dans la recherche et développement et rendre compte à ses trois dimensions et propose-elle des nouvelles stratégies ainsi que projets qui vont dans les mêmes objectifs du DD. L'entreprise aussi déclare que sa conscience envers le concept a été depuis sa création (1998) et on présentant ses différents certificats aux normes environnementales du SME dans un labo international et défini les avantages qu'a tirée par ces derniers.

Cevital a ainsi exprimé ses considérations des contraintes environnementales et de DD on expliquant ses craintes par des exemples des entreprises, multinationales et les politiques systématique irresponsable envers l'environnement et la protection des ressources de pays. Ainsi par la présentation de sa politique international qu'adopte de ses produits d'import qui vont dans les principes de DD. L'entreprise aussi citée les obstacles rencontrée par la réglementation quelque soit en terme d'exportation ou d'acquisition des produits encourageant les politiques environnementales.

### **c)- La conclusion des repense obtenus :**

A l'issue de cette étude, nous pouvons conclure que l'entreprise Cevital est l'une des entreprises les plus dynamiques en activité de commerce extérieur notamment ses contributions en faveur de l'environnement et les politique de DD, ainsi l'une des grandes et importantes entreprises algériennes en terme de divers secteurs d'activité.

Au cours des questions et repenses que nous avons reçu auprès de cette entreprise nous avons pu noter la pratique de cette dernière de son commerce extérieur et de développement durable au sien de son entourage bien que dans les différentes régions de l'Algérie. En effet, l'interprétation des réponses qu'on a reçu nous a permis ainsi de constater que l'entreprise Cevital dispose d'une capacité de pratique, financière, intellectuelle...ETC qui peuvent l'encourager de s'améliorée plus qu'elle est et de développer d'autres productions qu'elles le permettre de concourir le marché international, notamment avec la volonté perceptible en vers les politique environnementales et leurs mise en œuvre et ses annonces de l'importance de concept de DD dans l'entreprise. Mais comme toutes entreprises des pays en voie de développement envisage des obstacles d'atteinte de tous les objectifs de l'entreprise à cause de la durci de la réglementation, les risque politique et le protectionnisme, ainsi qu'en terme de la dimension environnementale et social la non application des règlements qui sont en leur faveur.

Enfin, concernant les deux concepts de DD et de commerce international s'ils sont favorables ou non au pays. L'analyse conclue par les réponses de questionnaire révèlent globalement qu'ils sont favorables mais que le gouvernement algérien doit accompagner les différentes lois et réglementation existantes par des décrets exécutifs mais aussi par un control et un doit veiller aux respect et à l'application de ces dernières.

## **Conclusion :**

Ce qui fait dire à certains auteurs que le développement durable est une démarche qui préconise de penser globalement et d'agir localement, la mise en œuvre de la stratégie de développement durable en Algérie représentée par le plan de relance économique et du plan complémentaire à la relance économique a porté un sur son nouveau à l'équipement du pays par des projets de grande envergure.

En peut dire que l'internationalisation de ce vital n'est pas due au hasard mais elle résulte d'un ensemble de déterminants objectifs, surtout dans sa capacité à gérer des activités conglomerales ainsi que par sa performance financière, ce qui a poussé ce groupe à investir à l'étranger dans des activités diversifiées en amont et en aval pour accroître sa croissance à l'international. Cevital parmi les entreprises algérienne qui réussit à se projeter à l'international ou nous allons faire ressortir les difficultés qu'elle a rencontrées et qu'elle rencontre et détailler son processus et les performances qu'elle a réalisées à l'exportation est amenée à mieux connaître et maîtriser les normes et les techniques régissant les opérations de commerce international.

***CONCLUSION GENERALE :***

Par les volumes exorbitants de marchandises et de services qui s'échangent tous les jours entre les économies de la planète, et l'obligation des entreprises à accéder aux marchés étrangers afin d'être plus compétitives, le commerce extérieur justement, demeure le facteur primordial pour le développement de toute économie.

Le terme "durable" désigne quelque chose qui peut durer dans le temps, de manière infinie, et son association avec le terme développement est effectivement vient dans le fait que le développement économique, d'un côté, a pour but une croissance infinie, et de l'autre côté nous savons aujourd'hui que les ressources de la planète ne sont pas infinies et nécessitent donc une gestion durable. Le développement durable est ainsi de savoir utiliser parcimonieusement les ressources disponibles, pour avoir de quoi vivre en abondance pour de nombreuses générations.

Les politiques commerciales et environnementales qui se renforcent mutuellement sont le fondement même sur lequel les objectifs de développement durable seront atteints. Ainsi pour maximiser les avantages du commerce international nécessite une meilleure compréhension de l'écheveau complexe des liens entre le commerce, l'environnement et la société. Dans le souci de trouver des solutions qui profitent à la fois au commerce et à la lutte contre les changements climatiques, la pollutions à tous types et l'exploitation irresponsable des ressource naturelles engendré par l'activité économique, les membres de l'OMC ont entamé des discussions animées sur les moyens de libéraliser les biens respectueux du l'environnement en vue de promouvoir la diffusion des technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans tous les pays précisément les pays en développement.

L'Algérie après sa prise de conscience de la nécessité de se développée après son indépendance et après quelque années de difficultés de géré son économie et commerce, elle a commencé sa première remarquable démarche par le plan d'ajustement structurel qui a dégager d'énormément résultat positifs à l'économie algérien notamment ses capacités commerciales. Dans le but de préparer l'économie algérienne d'une manière cohérente à l'ouverture vers ses principaux partenaires commerciaux les politiques commerciales prennent des nouvelles tendances, mais sa sphère de commerce extérieur est caractérisée par le démarrage lent est difficile par apport à l'économie mondiale à cause de sa situation qui se résume par un commerce extérieur vulnérable qui repose seulement sur les exportations des

matières premières (les hydrocarbures). L'Algérie a ainsi pris des mesures en terme de ses importations pour l'objectifs d'amélioré sa capacité de commerce international et d'en sortir de ses difficultés de rejoindre fortement le commerce mondiale.

L'Algérie en termes de développement durable a pris ses consciences à l'aspect environnemental et les effets néfastes de l'activité commerciales par des lois, décrets, mesures fiscales et financières présenté dans le travail.

Le volet pratique présenté à travers un questionnaire auprès de l'entreprise Cevital nous a permis ainsi de conclure que :

L'Algérie affiche une réelle ambition politique en vue d'un commerce qui tient compte de l'intégration des dimensions du développement durable. Cependant, cette volonté à elle seule demeure insuffisante pour associer ce dernier au commerce.

A constaté également que l'entreprise Cevital qu'avec son ancienne pratique de commerce international et expérience avec le marché international affirmés par les réponses présentés par l'entreprise, nous expose sa compétitivité dans les deux termes et affirme ainsi notre hypothèse de départ « Cevital représente une bonne initiative pour les deux concepts mais sont loin d'être intégrés dans toutes les activités de l'entreprise, les pratiques adoptées dans ces domaines en Algérie correspondent à une stricte conformité règlementaire. » .

Enfin, suite à ces volets théorique et pratique, nous nous permettant de conclure que les activités de commerce international et leurs effets négatifs a fait réveiller la conscience vers un nouveau développement que sera durable et à moins de dommages pour l'environnement et salubre pour les générations futures. Nous pouvons aussi conclure que le développement durable et le commerce international en Algérie est plus une affaire d'Etat, car concernant les entreprises, bien qu'elles se déclarent conscientes de leurs responsabilités vis-à-vis les deux termes, l'engagement de celles-ci relève, en pratique, d'une stricte obligation règlementaire.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages :**

- 1- Eloi Laurent, Jaques le cacheux : « Economie de l'environnement et économie écologique notion de développement durable ».ED. ARMAND COLIN.
- 2- Anne Peeters, « La responsabilité social des entreprises », Origine et développement de la RSE, l'origine, courrier hebdomadaire du centre de recherche et d'information sociopolitique, CAIRN.INFO, 2004.
- 3- Fabrice Mauléon, François Silva, « Management et avenir, Etats des lieux de la RSE et du développement durable en France, 2009.

### **Mémoires :**

- 1-BELAIDI TINHINEN : « Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia », mémoire de magister en Economie de l'environnement, Université ABD-ERRAHMANE MIRA de Bejaia, 2012.
- 2- Ben Yedder. M et Farhoud. M. (2009), 'Le DD est-il bienvenu dans les organisations ? cas de l'implantation d'un SME en Tunisie', DD et territoires, Varia (2004/2010).
- 3- FATIMA ZOHRA, Marketing et développement durable, 2011/2012, université d'Oran.
- 4- M. BENAMAR SOFIAN, M. AIT HABOUCHE ABDELMAJID, Commerce extérieur etrevenus en Algérie Université d'Oran. 2011-2012.
- 5- MOKADEM NADJIA. « La communication un outil au service du développement durable en Algérie ».université d'Alger n° 3.
- 6- BOUMOULA SAMIR, MASTAFA BAKLI, Le développement durable local en Algérie repenser les outils de pilotage de l'action public, Revue nouvelle économie N°13-vole-02-2015, université A. mira de Bejaia.

### **Articles, rapports et documents divers :**

- 1- Encyclopédie de sécurité et de santé au travail 3<sup>e</sup> édition français bureau international de travail, Pier Alberto Bertazzi. chapitre39- les catastrophes naturelles et technologies, les catastrophes avérées.
- 2- Nations unis, Conférence environnement et développement durable, du 5au16 juin 1972 Stockholm, un prise de conscience internationale.
- 3- Rapport Brundtland.
- 4- Sommet de la terre, Rio de Janeiro 1992.
- 5- Adéquations développement humain durable-diversité culturelle-solidarité international-égalité femmes/hommes, les principes de développement durable ,2008.
- 6- Nations unies, « 17 objectifs pour sauver le monde », septembre 2015

7- France Diplomatie ministère de l'Europe et des affaires étrangères, « L'agenda 2030 et les objectifs de développement durable, qu'est-ce que c'est ? » « Les cinq piliers du développement durable », juillet 2019.

8- Novethic, « qu'est-ce que les ODD, les objectifs de développement durable ? » « qui est concerné par les ODD ? », 5, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

9- Organisation internationale de travail. « Le travail décent, la clef du programme de développement durable pour 2030 », Mai 2017.

10- Bureau international du travail, conseil d'administration 319<sup>e</sup> session, Genève, 16\_31 Octobre 2013, « programme de développement durable pour l'après 2015, principaux enjeux et prochaines étapes (paragraphe 23) », septembre 2013.

11- RSE pro, information sur la responsabilité social et environnementale par une entreprise durable, connaissez-vous les origines de la RSE ?, décembre 2010.

12- La Rédaction JDN, le 11/03/2019, RSE : définition.

13- Les cahiers du développement durable, l'entreprise en tant qu'acteur économique,

14- SKILLS-ALLIANCE, « dirigeants de transition, experts en amélioration de la performance, retournement et transformation d'entreprises », comment intégrer le développement durable dans la stratégie et le management de son entreprise, 24 novembre 2008.

15- MOBIVAL. Quels sont les avantages et les inconvénients du développement durable.

16- wikiCréa partenaire des entrepreneurs, 5 avantages du développement durable pour votre entreprise. Le 29/09/2019.

17- L'import-export présenté, expliqué et commenté,.....ECONO....., commerce international et mondialisation, le commerce international : Des origines à nos jours-1. Jean ; 7 Décembre 2016, Overbloge.

18- Projet BaSES apprentissage des nations de base en sciences économique et sociales, David Ricardo et les avantages comparatifs.

19- SES. Webclass, synthèse chapitre 3. Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?, Les échanges internationaux se développent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, Les pays qui participent aux échanges internationaux sont de plus en plus divers.

20- Nations unies, assemblée générale, soixante et onzième session, commerce international et développement, rapport du secrétaire générale, 2 août 2016.

21- Les accords de commerce internationaux, plus près de nous qu'on le croit. Roma Dauplin.

22- Organisation mondiale du commerce, Qu'est-ce que l'OMC ?

23- La finance pour tous le site pédagogique sur l'argent et la finance, OMC : définition et fonctionnement, développer le commerce mondial. Le 11/07/2019.

- 24- *L'organisation mondiale du commerce, Mettre le commerce au service du développement durable et de l'économie verte.*
- 25- *L'organisation mondiale du commerce, l'OMC EN BREF, Règles du commerce mondial, Négociations commerciales, Accords de l'OMC.*
- 26- *Organisation mondiale du commerce, Comment devenir membre de l'OMC.*
- 27- *INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET, Le FMI et l'organisation mondiale du commerce. Mars 2016.*
- 28- *Futura planète, banque mondial, structure de la banque mondiale.*
- 29- *La banque mondiale. Pour bénéficier à tous, la croissance économique exige des politiques plus affirmées d'ouverture des échanges. 3 avril 2018.*
- 30- *Guide de l'environnement et du commerce deuxième édition, Les tendances mondiales, Les liens entre le commerce et l'environnement, Publié par l'IIDD, 2005, Canada.*
- 31- *Organisation mondiale du commerce0 Mettre le commerce au service du développement durable et de l'économie verte. Centre William Rappard. Rue de Lausanne 154 CH-1211 Genève 21 suisse. 2011.*
- 32- *L'environnement en France, rapport sur l'état de l'environnement, Les démarches de certification environnementale, éléments de cadrage.*
- 33- *Idelec plus. Laurent Gallay. HQE, BREEAM et LEED : les principales certifications environnementales du bâtiment, 07 Novembre 2018.*
- 34- *Batiactu. Face au réchauffement climatique, le FMI préconise d'augmenter la taxe carbone. Le 14/10/2019.*
- 35- *A.Sid Ahmed, 1995, un projet pour l'Algérie : éléments pour un partenariat euro-méditerranéen, édition publisud, Paris.*
- 36- *GIDE Loyrette nouel, Algérie réglementation des importations, 7 Mars 2018.*
- 37- *Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement Algérien. juillet 2005, RADP/NU Algérien.*
- 38- *Chéma national d'aménagement du territoire (SNAT), loi n 10/02 du 29 juin. 2010, mate RADP.*

### **Dictionnaires :**

- 1- Développement durable (DD) est une définition du dictionnaire environnement et développement durable, Dictionnaire environnement.
- 2- Responsabilité sociétale des entreprises, dictionnaire la toupie en linge.
- 3- Le Dico du commerce international, Théorie de l'avantage absolu, Définition de théorie de l'avantage absolu.
- 4- Les définitions le dico des définitions, définition d'accord commercial.
- 5- Dictionnaire environnement, certification environnementale est une définition du dictionnaire environnement et développement durable.

### **Site internet :**

<https://www.youtube.com/watch?v=LohjbJbkigM>

[www.gide.com](http://www.gide.com)

[www.ilocis.org](http://www.ilocis.org)

[www.un.org](http://www.un.org)

[www.adequation.org](http://www.adequation.org)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

[www.novethic](http://www.novethic)

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

[www.toupie.org](http://www.toupie.org)

[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

<https://www.skills-alliance.fr>

## ANEXXES

Université Abderrahmane mira de béjaia

Faculté des sciences économiques, gestion et commerciales

Département des sciences commerciales

Thème de recherche intitulé : commerce international et développement durable en Algérie : cas de Cevital.

Présenter par : Melle bordjihane djedjiga et Melle haddad hanifa.

Encadré par Mme BELAIDI T.

## **Questionnaire pour l'entreprise Cevital**

Dans le cadre de la préparation du mémoire de master en sciences commerciales option financement du Commerce International, intitulé « développement durable et commerce international : L'Algérie cas de Cevital », Et vu la crise sanitaire actuelle que vit le monde en général et l'Algérie en particulier, il nous est donc impossible de réaliser un stage pratique au sein de l'entreprise Cevital (supposé s'étaler sur une durée d'un mois). Cependant, nous nous adressons à vous via ce questionnaire en guise d'alternative au stage pratique en question. Pour cela et afin de mener à bien notre mémoire de master, nous avons besoin de votre collaboration pour accomplir et réussir cette modeste enquête. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous assurons que les résultats qui seront dégagés à travers cette enquête ne seront utilisés que pour des fins pédagogiques et de recherche scientifique.

### **1- présentation de l'entreprise :**

- quelle est l'année de création de l'entreprise.....
- la raison sociale.....
- la forme juridique de l'entreprise.....
- quelle est la taille de votre entreprise.....
- quel est le nombre d'employés de l'entreprise.....
- veuillez nous communiquer l'organigramme de l'entreprise
- veuillez nous communiquer l'historique de l'entreprise



Pouvez-vous nous communiquer l'évolution des importations ainsi que des exportations de l'entreprise depuis la création de cette dernière jusqu'à nos jours (sous forme d'un document externe si possible).

.....  
.....  
.....

- Quelle est la fréquence de vos achats internationaux :

- Pour les intrants :
- Pour les équipements :
- Pour les biens intermédiaires :

- De combien de pays importez-vous vos produits ?.....

- Lesquels :.....

.....  
.....  
.....  
.....

- Parmi les principaux obstacles liés au commerce international, indiquez ceux que vous avez rencontrés :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Quels sont les principaux risques que vous redoutez à l'international ?

.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Estimez-vous que votre stratégie d'import-export comporte des risques liés à l'environnement externe à l'entreprise ? (par exemple : risque de change ; risque de non-paiement ; de comportement opportuniste ; vol de propriété intellectuelle ; risque d'acheminement ; risque de fabrication ou de défaillance du fournisseur ; risque logistique) veuillez indiquer si c'est autres.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés à propos de la réglementation Algérienne sur vos importations ?

.....  
.....  
.....  
.....

**3- Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises :**

- Que signifie pour vous le développement durable ?

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
- Quelle place tiens le développement durable au sein de l'entreprise?

- Un moyen pour augmenter le profit.
- Technique stratégique pour votre entreprise.
- Une obligation, contrainte pour votre entreprise.

Si autres, veuillez les cités ci-dessous

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Dans votre stratégie de développement durable quels sont les éléments importants ?

- L'environnement.
- Le social.
- L'économie.

Si autres, veuillez les citer ci-dessous

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Selon vous, le développement durable est-ce :

- Une image à acquérir pour l'entreprise ;
- Un avantage utilisé pour l'aspect concurrentiel ;
- Un avantage pour le développement de la région ;
- Un concept à prendre comme une obligation législative.
- Si autres, veuillez nous communiquer votre appréciation ci-dessous.

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- L'entreprise Cevital s'engage-t-elle au concret en investissement en faveur du développement durable ? si oui, veuillez nous donner plus de détails sur cela.

- .....
- .....
- .....
- .....
- Votre prise de conscience du développement durable et de la protection de l'environnement remonte à quelle année ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- Le développement durable a-t-il conduit l'entreprise Cevital vers une culture renouvelée du management ? si oui, comment ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- L'entreprise Cevital est-elle certifiée aux normes environnementales du SME (Système de Management Environnemental)?

Si oui, à quelle norme l'êtes-vous, depuis quelle année :.....

.....

.....

- .....  
.....
- La certification environnementale se déroule-t-elle à l'identique de la certification qualité ?

- .....  
.....  
.....
- Quelles sont les opportunités acquises par l'entreprise Cevital à travers cette certification ?

- .....  
.....  
.....
- Quelle est votre estimation pour le coût de la mise en place de SME, en % par rapport au chiffre d'affaire ?

- .....  
.....  
.....
- Avez-vous compensé ce coût par les opportunités offertes par le SME ?

- .....  
.....
- Avez-vous défini des objectifs environnementaux au sein de l'entreprise ?

Si oui, les quels ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- .....
- .....
- L'entreprise Cevital prend-t-elle en considération les contraintes environnementales et le développement durable dans ses actions du commerce international ? si oui, veuillez nous dire comment est-ce possible.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- L'entreprise Cevital adopte-t-elle une politique internationale qui va de pair avec les objectifs du développement durable ? si oui, veuillez nous communiquer plus de précisions.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- L'entreprise Cevital favorise-t-elle pour ces importations et exportations les produits les moins polluants à l'environnement ? si oui, veuillez nous communiquer plus de détails sur cela.

.....

.....

.....

.....

.....

- .....  
.....  
.....  
.....
- L'entreprise Cevital prend-t-elle en considération dans ces produits importés et exportés ceux soit le moins nuisible à la santé des consommateurs ? si oui, veuillez nous communiquer plus de détails sur cela.

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
- Pouvez-vous nous communiquer des statistiques sur l'évolution de la qualité des produits importés depuis la création de l'entreprise ?

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
- Pouvez-vous nous communiquer des statistiques sur l'évolution de la qualité des produits exportés depuis la création de l'entreprise ?

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
- Considérez-vous que la réglementation algérienne en vigueur soit encourageante à intégrer la dimension environnementale et sociale dans vos actions dans le commerce international ? veuillez argumenter votre réponse.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Quelles sont les difficultés que rencontre l'entreprise Cevital dans l'intégration des dimensions du développement durable dans ses pratiques du commerce international ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- L'entreprise Cevital adopte-t-elle des politiques commerciales en faveur d'une économie verte ? si oui, quelles sont ces politiques.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci pour votre collaboration.

## **Résumé :**

*Constituant un principe essentiel de tout développement d'un pays, l'ouverture économique et la libéralisation du commerce extérieur représentent incontestablement un élément essentiel dans tout objectif visant une plus grande intégration au marché mondial.*

*Une telle énergie d'insertion à la politique commerciale de l'Algérie à l'international ou d'expansion de cette dernière, peut se matérialiser soit au travers d'une multiplication des échanges commerciaux, par la compétitivité des entreprises locales, par l'intégration des politique de DD, protection des ressource de pays, RSE, soit également par le recours à la stratégie économique en vue de satisfaire les besoins de l'économie nationale ...*

*progressivement la prise de conscience de la nécessité d'intégrer la dimension environnementale à la démarche de planification du développement et d'utilisation durable des ressources naturelles a pris le dessus, pour se placer dans une logique de développement durable (DD). L'Algérie a mis en place des différentes lois et mesures environnementales et à bute de la continuation de son activité commerciale sans compromettre la capacité des générations futures à disposer de ressources nécessaires à la satisfaction de leur besoins.*

*Mots clés : commerce internationale, OMC, développement durable, environnement, Responsabilité Sociale des Entreprises, sommet de rio, Brundtland, développement durable, Algérie. Cevital.*

## **Abstract:**

*Being an essential principle of any development of a country, economic openness and the liberalization of foreign trade are undoubtedly an essential element in any objective aimed at greater integration into the world market. Such energy for insertion into Algeria's international trade policy or expansion of the latter, can be materialized either through an increase in trade, by the competitiveness of local businesses, by the integration of SD policies, protection of the country's resources, CSR, or also through recourse to an economic strategy in order to meet the needs of the nationaleconomy... gradually become aware of the need to integrate the environmental dimension into the process of planning the development and sustainable use of natural resources, to place itself in a logic of sustainable development (SD), Algeria has put in place various environmental laws and measures and to the continuation of its commercial activity without compromising the ability of future generations to have the resources necessary to meet their needs.*

*Keyword: international trade, WTO, sustainable development, environment, CSR, rio summit, Brundtland, ODD, Algeria. Cevital.*